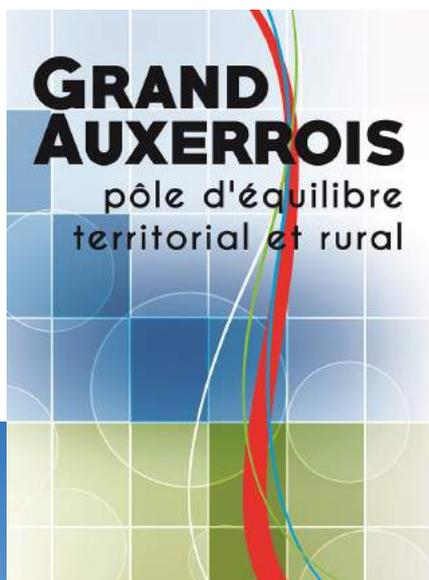


PETR du Grand Auxerrois



Projet de territoire

Juin 2016

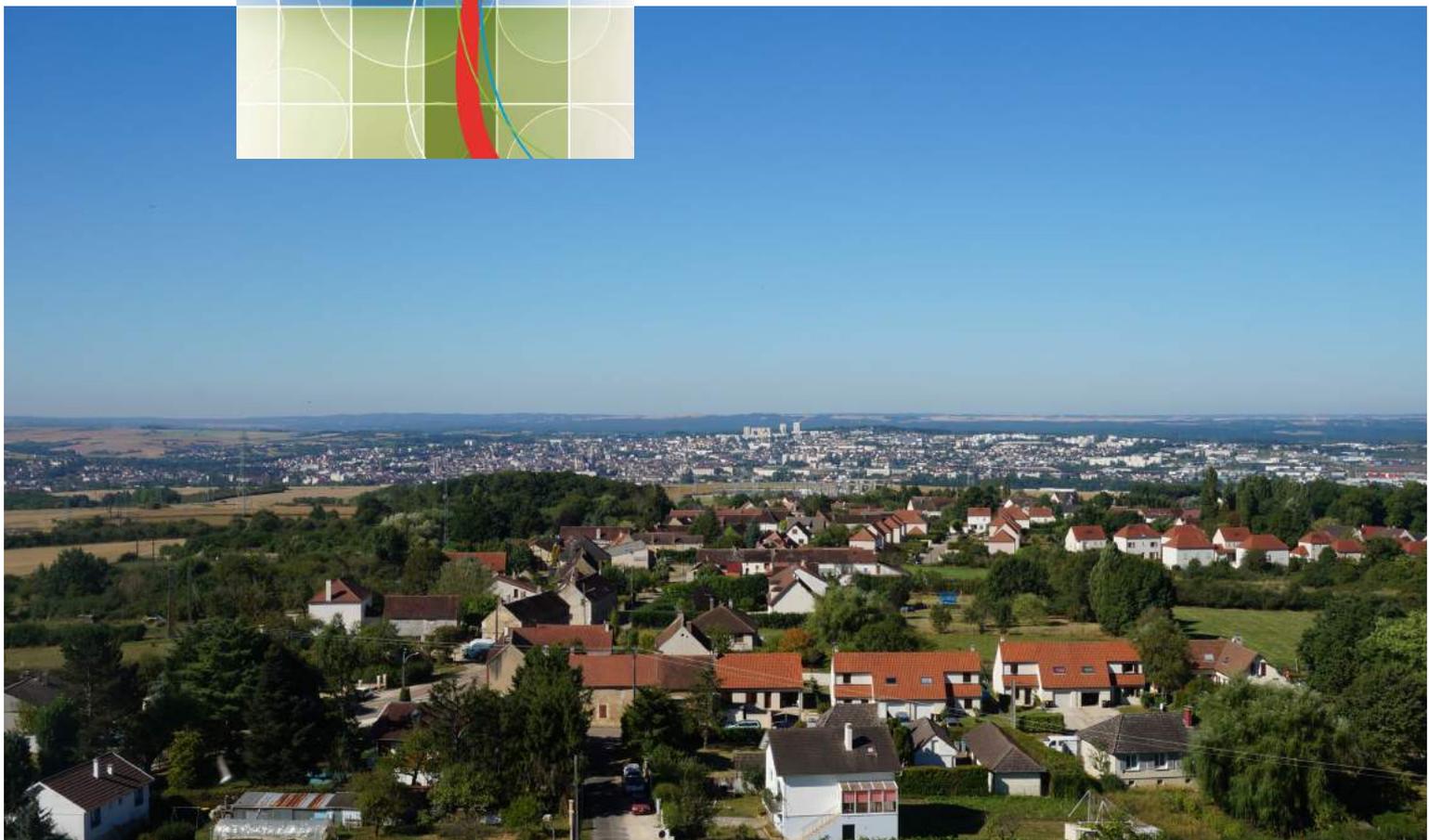


Table des matières

Propos introductifs	4
1.1. Le cadre réglementaire du PETR	4
1.1.1. <i>Eléments des lois NOTRe et MAPTAM</i>	4
1.1.2. <i>Les instances consultatives du PETR</i>	4
1.1.3. <i>Elaborer son projet : une occasion de redynamiser le territoire</i>	6
1.2. Vers la construction du SCoT	8
1.2.1. <i>Repères sur l'écriture des SCoT</i>	8
1.2.2. <i>Les 5 points clés de la construction du projet de territoire</i>	8
1.2.3. <i>Les 5 points clés du contenu du projet de territoire</i>	11
Les ambitions pour le territoire du Grand Auxerrois	12
2.1. Positionner le Grand Auxerrois comme terre de performance et d'innovation	13
2.1.1. <i>Renforcer l'attractivité du territoire et sa connexion au monde</i>	13
2.1.2. <i>Assurer la performance économique et la transition technologique</i>	13
2.1.3. <i>Soutenir la compétitivité du tissu industriel et commercial</i>	15
2.2. Faire du Grand Auxerrois une terre de bien-être	19
2.2.1. <i>Favoriser l'égalité des territoires et l'équilibre entre pôles ruraux et urbains</i>	19
2.2.2. <i>Améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale</i>	20
2.2.3. <i>Préserver la qualité environnementale du territoire</i>	21
Les défis à relever pour atteindre les ambitions	23
3.1. Maîtriser et promouvoir l'image du territoire	23
3.2. Donner une vision convergente du développement du territoire	23
3.3. Renforcer la connexion avec les autres territoires et l'accessibilité	24
Les axes stratégiques pour construire l'avenir	26
4.1. Assurer la promotion et l'attractivité du territoire	26
4.1.1. <i>Développer et promouvoir l'identité du territoire</i>	26
4.1.2. <i>Développer les filières d'avenir</i>	28
4.1.3. <i>Accompagner la création et le maintien d'activités et favoriser l'emploi</i>	29
4.1.4. <i>Soutenir la formation, l'enseignement, la recherche et l'innovation</i>	31
4.2. Aménager le territoire durablement	33
4.2.1. <i>Définir une politique de l'habitat à l'échelle du PETR</i>	33
4.2.2. <i>Coordonner la maîtrise du foncier</i>	34
4.2.3. <i>Structurer les offres de mobilités et développer les transports</i>	35
4.2.4. <i>Favoriser le maillage haut débit et le développement de la téléphonie</i>	37

4.3. Valoriser l'environnement et préserver les ressources	38
4.3.1. Assurer la préservation des espaces et des espèces	38
4.3.2. Assurer la maîtrise de l'énergie	40
4.3.3. Assurer la préservation de la ressource en eau	41
4.3.4. Coordonner le traitement des déchets.....	42
4.4. Coordonner le maillage du territoire en services et équipements	44
4.4.1. Répondre aux besoins sanitaires et sociaux du territoire	44
4.4.2. Accompagner les publics dans leurs parcours de vie	46
4.4.3. Coordonner les politiques d'éducation, culturelles et sportives.....	47
Les outils de mise en œuvre du projet de territoire.....	49
5.1. Les indicateurs relatifs aux politiques du PETR	49
5.2. Les études à réaliser dans le cadre de l'écriture du SCoT	49
5.3. Les instances de travail et de concertation	49
5.4. Le calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT.....	51

1. Propos introductifs

1.1. Le cadre réglementaire du PETR

1.1.1. *Eléments des lois NOTRe et MAPTAM*

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) donne aux Pays la possibilité de devenir des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), et/ou de créer ex nihilo, des PETR.

Le PETR est un établissement public constitué par un accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, dans un périmètre d'un seul tenant et sans enclave (art. L. 5471-1 et s. du CGCT). Ainsi, seuls les EPCI à fiscalité propre sont concernés. Les syndicats mixtes constitués notamment de syndicats intercommunaux ne sont pas concernés. Par ailleurs, un EPCI à fiscalité propre ne peut appartenir qu'à un PETR. Il s'agit d'un principe identique à celui qui prévalait pour les pays, et qui prend toute son importance avec la recomposition des communautés, notamment en cas de fusion.

Le PETR est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes dits « fermés » (art. L. 5711-1 du CGCT)¹. Il doit par ailleurs élaborer le projet de territoire et installer les instances consultatives.

En relation avec les documents de cadrage de la Région Bourgogne Franche Comté à venir, SRADDET, SRDEII notamment, et inscrits dans la loi NOTRe², le PETR pourra animer les dynamiques territoriales de développement économique, de cohésion sociale et de protection de l'environnement. Ainsi, la loi NOTRe permet le renforcement de la coopération entre le binôme EPCI et Région.

1.1.2. *Les instances consultatives du PETR*

La loi instaure deux instances consultatives du PETR :

1.1.2.1. La conférence des maires

La conférence des maires doit se réunir au moins une fois par an. Elle réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR. Elle a vocation à être consultée lors de l'élaboration, de la modification et de la révision du projet de territoire. Chaque maire peut se faire suppléer par un conseiller municipal qui aura été désigné à cet effet.

1.1.2.2. Le conseil de développement territorial

Le conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR. Ce conseil assure un rôle de consultation en matière d'orientations du comité syndical ou à propos de toute question d'intérêt territorial. Ce conseil de développement territorial constitue donc un organe consultatif, comme la conférence des maires. Cependant, il est ouvert aux acteurs et partenaires du territoire. Le conseil de développement territorial établit chaque année un rapport d'activité qui fait l'objet d'un débat devant le comité syndical du PETR. Les modalités de son fonctionnement sont fixées par les statuts du PETR.

¹ Pour aller plus loin :

<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-portant-nouvelle-organisation-territoriale-republique.html>
<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-modernisation-action-publique-territoriale-affirmation-metropoles.html>
Article 79 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
LE BIHAN Stéphanie, Comment transforme un Pays en PETR ?, Editions ETD, Paris, juillet 2014, 47p.

² : Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Ces deux instances auront été réunies 3 fois dans le temps de la construction du projet de territoire, entre octobre 2015 et juin 2016.

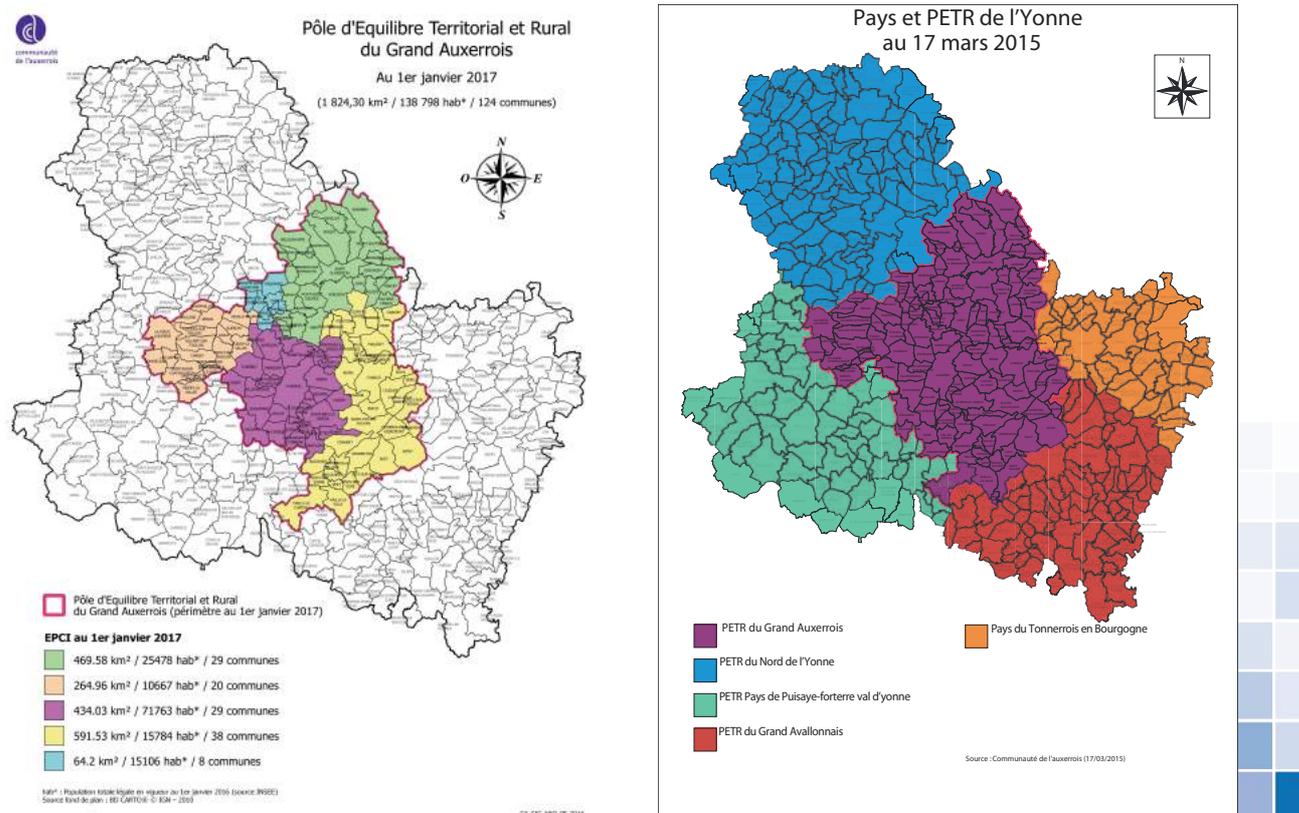
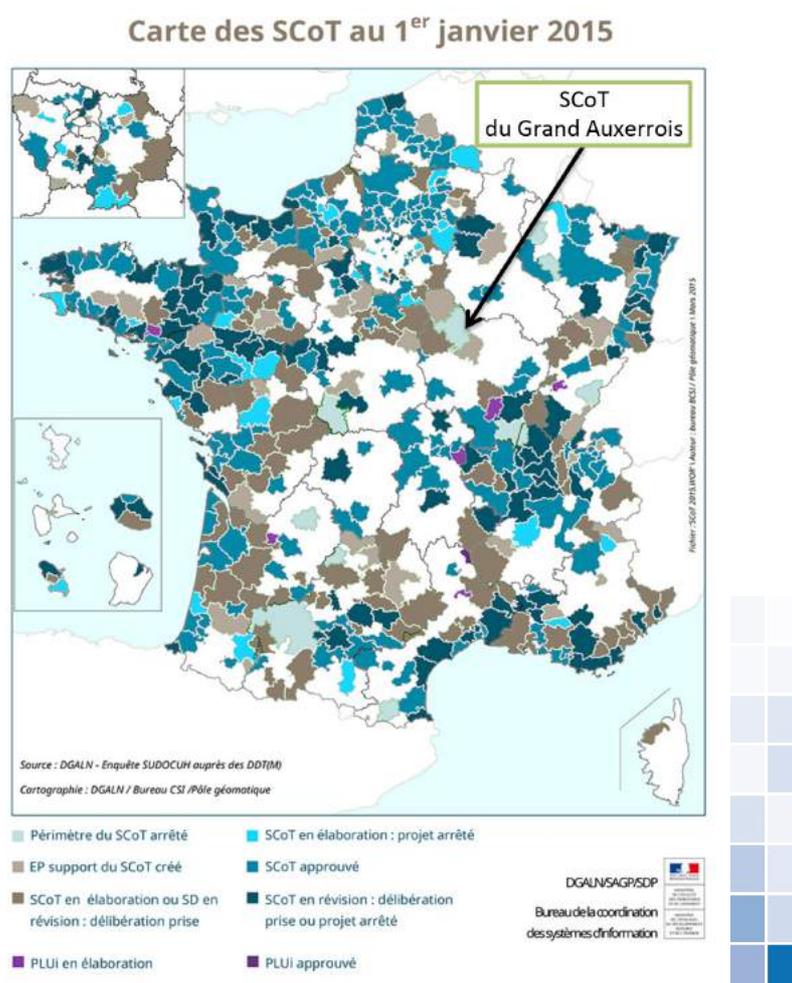


Figure 1. PÉTR du Grand Auxerrois

1.1.3. Elaborer son projet : une occasion de redynamiser le territoire

Réglementaire et volontariste, la démarche d'écriture d'un projet de projet de territoire du PETR répond aux dispositions de la loi MAPTAM qui en impose la rédaction, et à la volonté des élus du territoire du Grand Auxerrois de se doter d'un outil de prospective et de dialogue ou négociation avec les instances régionales, nationales et européennes.

La démarche procède en deux temps dont la première étape consiste en la rédaction du projet de territoire, prenant en compte les stratégies des territoires, des orientations ou perspectives des EPCI en intégrant les éléments fondamentaux de leurs projets de territoires respectifs. La seconde étape visera à l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), à l'approfondissement des éléments de diagnostic du territoire, l'identification des forces et faiblesses, des opportunités et menaces, ainsi qu'en parallèle à la rédaction de fiches actions concrètes et opérationnelles. Les collectivités ont déjà élaboré des documents de cadrage et il existe de nombreuses études permettant d'appréhender la typologie des territoires, il conviendra d'approfondir ces documents de cadrage et d'analyse, et de les faire converger dans des politiques visant un « **destin commun** ».



L'élaboration du projet de territoire est une occasion de penser ou repenser les ambitions pour le territoire, de redéfinir les axes stratégiques pour son développement et de poser les modalités de mise en œuvre des projets, ainsi que la gouvernance de ceux-ci :

- Se doter d'une vision commune et partagée des perspectives de développement,
- Poser les enjeux et les défis à relever pour les prochaines décennies,
- Renforcer la coopération entre les institutions,
- Se doter des outils de négociation avec l'Europe, l'Etat, la Région,
- Favoriser les équilibres entre les centres urbains et les zones rurales

Outil à part entière, le projet de territoire porté par le PETR est un moyen donné aux territoires pour développer leur stratégie et leur organisation.

Mais au-delà, le PETR est un levier de cohésion territoriale et de vision partagée du développement des territoires.

Enfin, le PETR répond à la nécessité de disposer d'une structure porteuse pour l'élaboration du SCoT. Les élus du territoire ont opté pour cette structure, créée le 18 février 2015³.

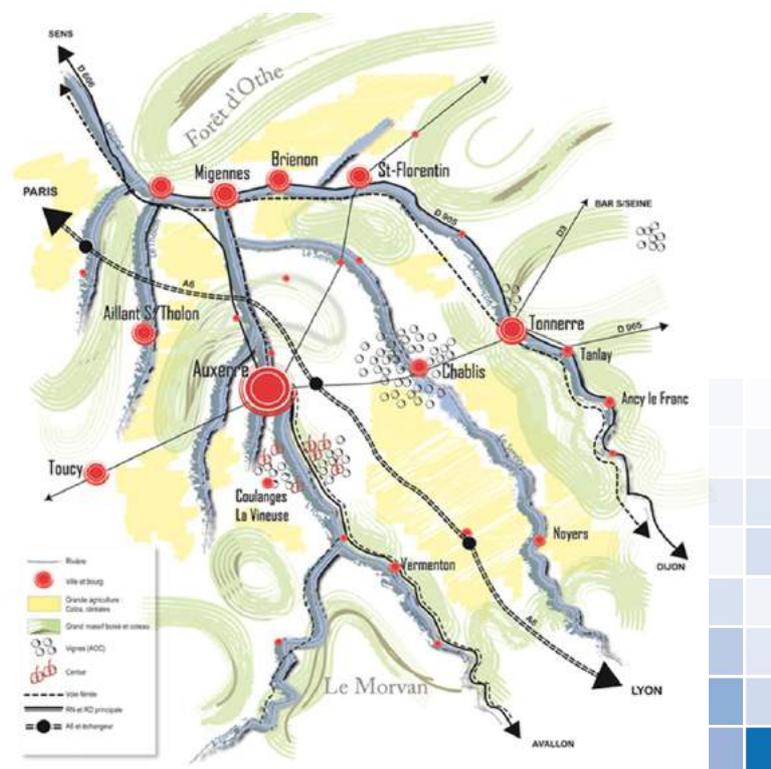


Figure 2 : Des vallées structurantes

³ « Art. L. 5741-2 du CGCT.

I. Dans les douze mois suivant sa mise en place, le pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

« Sur décision du comité syndical du pôle, les conseils généraux et les conseils régionaux intéressés peuvent être associés à l'élaboration du projet de territoire.

« Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural. Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.

« Lorsque le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural recouvre celui d'un parc naturel régional, le projet de territoire doit être compatible avec la charte du parc. Une convention conclue entre le pôle et le syndicat mixte chargé de l'aménagement et de la gestion du parc naturel régional détermine les conditions de coordination de l'exercice de leurs compétences sur leur périmètre commun.

« Le projet de territoire est soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial et approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle d'équilibre territorial et rural et, le cas échéant, par les conseils généraux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration.

« Sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du pôle et aux conseils généraux et conseils régionaux ayant été associés à son élaboration.

« Il est révisé, dans les mêmes conditions, dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent.

« II. Pour la mise en œuvre du projet de territoire, le pôle d'équilibre territorial et rural, d'une part, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle et, le cas échéant, les conseils généraux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration, d'autre part, concluent une convention territoriale déterminant les missions déléguées au pôle d'équilibre territorial et rural par les établissements publics de coopération intercommunale et par les conseils généraux et les conseils régionaux pour être exercées en leur nom.

« La convention fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions dans lesquelles les services des établissements publics de coopération intercommunale, des conseils généraux et des conseils régionaux sont mis à la disposition du pôle d'équilibre territorial et rural.

« III. Le pôle d'équilibre territorial et rural et les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent peuvent se doter de services unifiés dans les conditions prévues à l'article L. 5111-1-1 du présent code. Le pôle d'équilibre territorial et rural présente, dans le cadre de son rapport annuel sur l'exécution du projet de territoire, un volet portant sur l'intégration fonctionnelle et les perspectives de mutualisation entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent.

1.2. Vers la construction du SCoT



1.2.1. Repères sur l'écriture des SCoT

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II du 12 juillet 2010 dont la première visée est la lutte contre les changements climatiques, renforce les objectifs des SCoT, ainsi que des plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales. Ces plans, cartes et schémas doivent ainsi contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer (et non plus seulement « maîtriser ») les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (notamment via la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques).

Pour rappel, le SCoT est le document de planification stratégique à l'échelle des grands territoires. Autant que possible il est élaboré sur le périmètre d'un bassin de vie, espace dont les dimensions sont pertinentes pour assurer la cohérence entre les enjeux d'aménagement et les différentes politiques sectorielles, les nouveaux SCoT s'étendant sur au moins deux intercommunalités. Le SCoT est l'outil privilégié de mise en œuvre d'un projet de territoire pour une quinzaine d'années. Depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, c'est le SCoT qui assure un lien juridique entre tous les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux. En présence d'un SCoT approuvé à partir de juillet 2015, les PLU et PLUi seront donc compatibles juridiquement avec une seule référence : le SCoT⁴. Pour mémoire, le SCoT de l'Auxerrois a été prescrit le 13 octobre 2015.

Paradoxe de méthode et de calendrier, l'écriture du projet de territoire précède celle du SCoT. En effet, le document du PETR est de nature plus opérationnelle et programmatique que celui du SCoT, mais il pose aussi les modalités de fonctionnement, et en cela permet de mettre en place les conditions de réalisation du SCoT, notamment par la structure de gouvernance qu'il propose, et les études et indicateurs qui éclaireront l'écriture du SCoT.

Ainsi, le projet de territoire tel que souhaité par les élus, veillera à ce que la logique et les principes de l'évaluation des politiques publiques soient respectés, notamment au travers des 5 points suivants.

1.2.2. Les 5 points clés de la construction du projet de territoire

1.2.2.1. La congruence des politiques

Il s'agit de s'assurer que les politiques proposées correspondent bien, soit à un besoin local des populations ou des acteurs locaux, soit à une volonté forte du PETR de développer une politique particulière qui répondrait à l'exigence d'équilibrage et d'harmonie des territoires ou de développement local spécifique.

De ce point de vue, la construction du projet de territoire s'est faite à la fois par une identification des grands enjeux et ambitions pour le territoire, et par une identification des projets locaux qui pouvaient le cas échéant, être soutenus par le PETR.

⁴ Alors que les communautés urbaines et les métropoles avaient déjà de droit la compétence pour élaborer un PLUi, la loi Alur rend obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population.

Pour aller plus loin : http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/alur_fiche_transfert_competence_plu_cc.pdf

1.2.2.2. La cohérence des politiques

Si le PETR a pour vocation de donner une vision globale et prospective du développement du territoire, il n'en reste pas moins que les EPCI qui le composent restent maîtres d'ouvrage et ont latitude et liberté de porter leurs propres projets. De ce point de vue, des politiques concurrentielles ou même contradictoires peuvent apparaître entre les intercommunalités, et l'élaboration du projet de territoire tend à la mise en cohérence de ces politiques.

Le cadre d'écriture du projet de territoire résulte de la mise en cohérence des différents projets des 8 EPCI préexistants. Ainsi, chaque territoire peut identifier sa contribution au projet plus global porté par le PETR.

1.2.2.3. La cohésion des territoires

Les EPCI sont confrontés à une forte concurrence avec les territoires voisins. Dépassant les concurrences, ce sont les synergies qui ont été recherchées, et la spécialisation des territoires qui pour les uns sont industriels, les autres plus ruraux. Il s'agit de pousser les qualités naturelles de chaque territoire pour ce qui est du développement des filières économiques, et de repenser l'équilibre des services en cohérence avec les orientations du schéma d'accessibilité des services en cours d'élaboration par la Conseil Départemental de l'Yonne.

Ainsi, sur le plan de l'écriture de la stratégie et de la refonte de la gouvernance, des propositions sont faites pour assurer une bonne coordination entre les acteurs, et la recherche d'un effet d'entraînement des élus, notamment pour qu'il y ait un partage des constats et des enjeux.

1.2.2.4. La convergence des politiques

Le projet de territoire du PETR s'inscrit dans un ensemble important de documents de cadrage régionaux, départementaux, intercommunaux, européens et nationaux, et ajoute une pierre supplémentaire aux orientations proposées par les institutions présentes sur le territoire. Il est fondamental dans la rédaction du projet de territoire, que l'ensemble des orientations convergent avec les axes des autres institutions. Les clés de lecture, le plan du document, sont conçus pour pouvoir rapidement croiser avec les autres documents et en observer les points de convergence ou de divergence.

1.2.2.5. La co-construction des politiques

Enfin, la construction du projet de territoire résulte d'une large concertation auprès de l'ensemble des acteurs du développement, notamment par les groupes de travail qui ont été organisés entre octobre 2015 et juin 2016.

Pour mémoire, les temps de la construction du projet de territoire du PETR ont tourné autour des points suivants :

- Plus de 20 entretiens stratégiques avec les décideurs locaux et présidents des EPCI,
- Plusieurs comités de pilotage,
- Instances du PETR, bureau et comité syndical,
- 3 conférences des maires,
- 3 réunions du conseil de développement,
- 3 séries de 6 ateliers thématiques ouverts à l'ensemble des acteurs et partenaires...

Ainsi, ce document résulte d'une large concertation, et fait la synthèse des points de vue et propositions des acteurs socio-économiques du territoire.

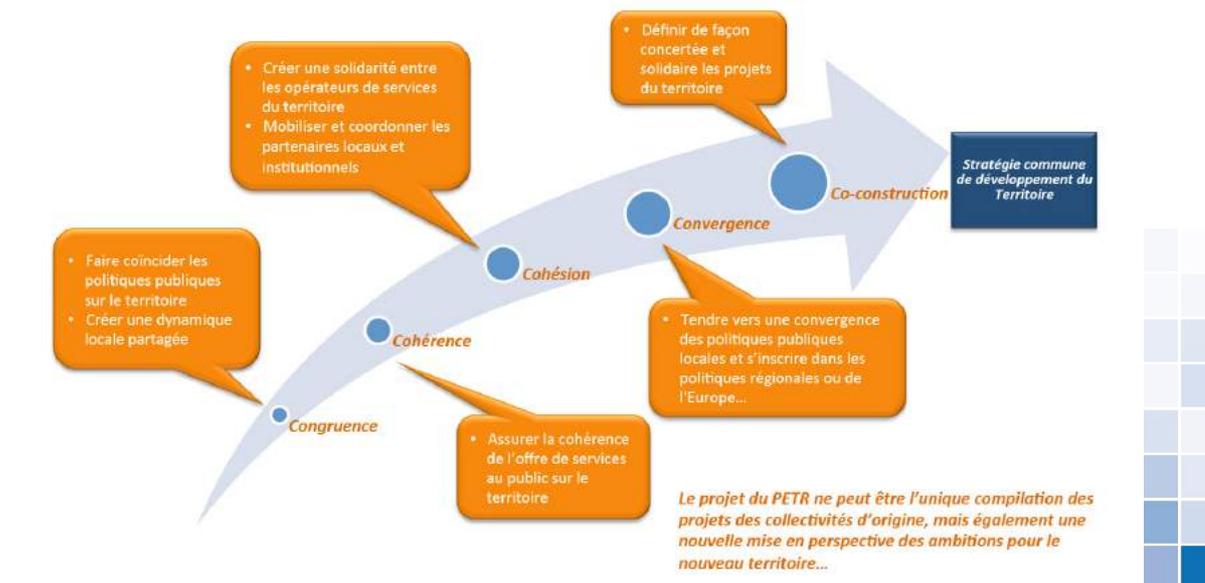


Figure 2 : La règle des 5Co

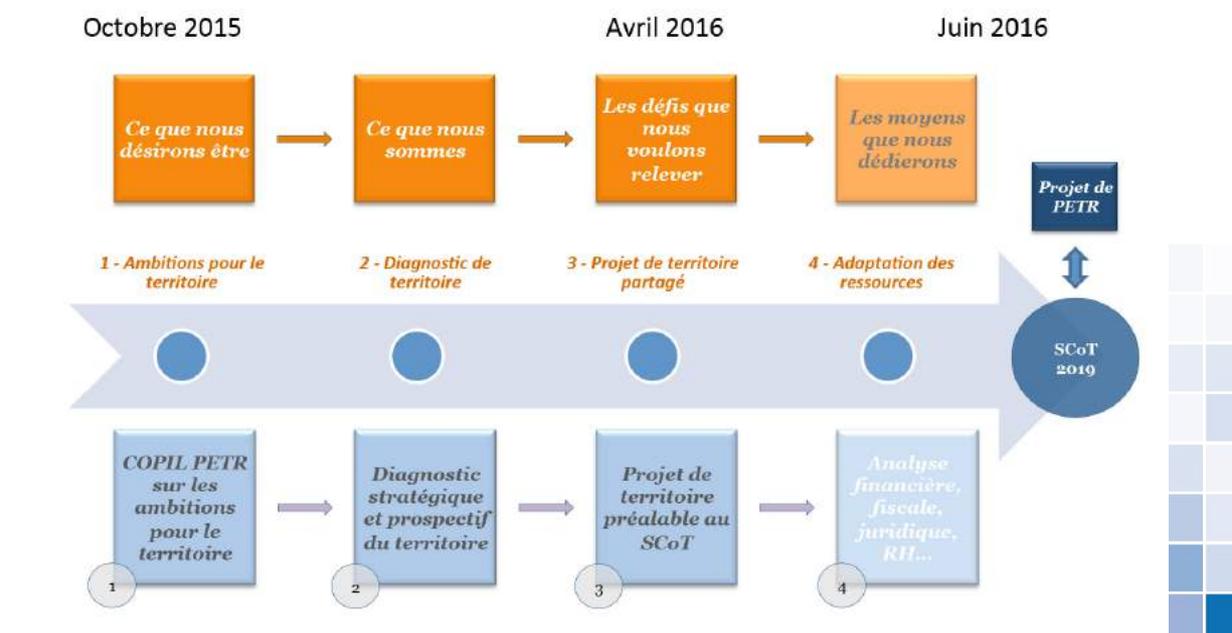


Figure 3 : Les étapes clés de votre démarche d'écriture du projet de territoire

1.2.3. Les 5 points clés du contenu du projet de territoire

Afin de clarifier l'expression et le contenu du projet de territoire du PETR, le vocabulaire a été largement posé et est explicité ci-après.

1.2.3.1. Un cadre de référence clair pour le projet de territoire

Construit en document évaluable, le projet de territoire pose les objectifs verticaux, les objectifs stratégiques et leur déclinaison actions et/ou opérations, et les objectifs transversaux, politiques, ambitions et enjeux.

- **6 ambitions** structurantes déterminant **3 défis** majeurs à relever
- **7 schémas** posant le cadre de référence de l'action, déclinés en **20 programmes** d'actions et plus.

1.2.3.2. Une stratégie de mise en œuvre

Les ambitions politiques du projet de territoire se déclinent en objectifs stratégiques et opérationnels devant amener à des productions identifiables, mesurables, financièrement évaluables et pouvant porter un ou plusieurs indicateurs de pilotage.

Le projet de territoire identifie ainsi :

- **4 axes stratégiques** déclinés en **15 axes opérationnels** de mise en œuvre des ambitions.
- **8 diagnostics** à réaliser en **30 études** spécialisées.

1.2.3.3. Une gouvernance renforcée

Soucieux de la bonne participation des élus du territoire et des partenaires du projet de territoire du PETR, les élus souhaitent qu'en soient posées les instances de pilotage et de participation. Sont ainsi proposées les instances et modalités suivantes :

- Des commissions thématiques déclinées en groupes de travail (5.3.1.1),
- Des conférences territoriales (5.3.1.3).

La gouvernance est un élément essentiel de la vie des projets de territoire, notamment dans le souci de la convergence des politiques et la coopération avec les partenaires, et en interne, pour faire vivre la démarche.

1.2.3.4. Un système de pilotage renforcé pour la mise en œuvre et l'évaluation du projet de territoire

Le système de pilotage, qui permet d'orienter et d'évaluer en permanence les politiques portées, et les actions engagées, a été élaboré concomitamment aux travaux d'élaboration du projet politique. Il procède par une identification des documents utiles à la compréhension des enjeux du territoire, des études à réaliser, actualiser ou affiner, et une première identification des principaux indicateurs à suivre dans le cadre des politiques et actions menées.

Le système de pilotage devra évoluer en temps réel. Il repose sur un socle de données conséquent :

- Plus de **100 études et documents** de cadrage du territoire référencés (non exhaustif)
- Plus de **200 indicateurs et cartes** de situation (économie, environnement, social...)

1.2.3.5. Un système de communication et de promotion

Afin de faire connaître les objectifs et les effets des politiques menées, un programme de communication sera développé, passant notamment par le développement d'un site Internet et la mise en place des conférences territoriales (5.3.1.3).

2. Les ambitions pour le territoire du Grand Auxerrois

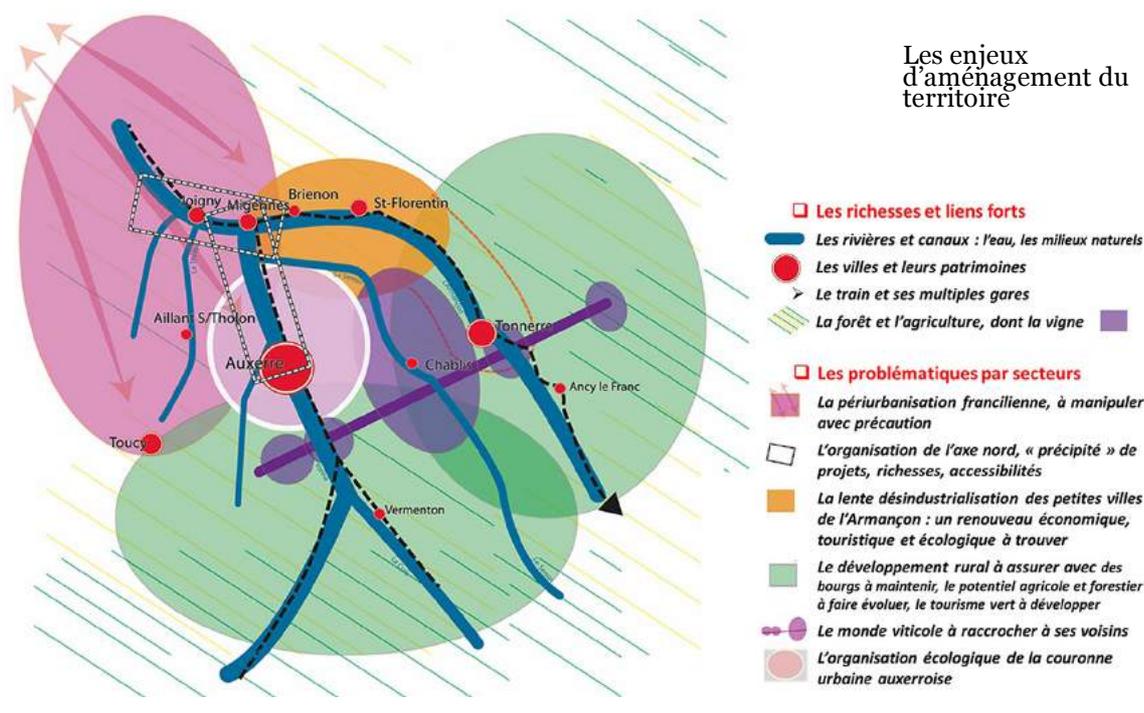
Situé à proximité de la région parisienne et sous son aire d'influence, mais à distance de sa capitale régionale, Dijon, le Grand Auxerrois possède tout à la fois des atouts géographiques et économiques indéniables, mais doit dans le même temps renforcer son attractivité pour lutter contre les métropoles qui possèdent des éléments d'attractivité forts.

Situation relativement paradoxale, le Grand Auxerrois est à la fois au cœur d'un axe dynamique, et relativement isolé. Cette position offre des opportunités de développement économique fort.

Le Grand Auxerrois peut renforcer sa coopération avec les territoires voisins, et développer les synergies avec les PETR de l'Yonne, notamment sur l'axe nord Yonne, pour s'inscrire résolument dans la dynamique francilienne.

Par ailleurs, le territoire de l'Auxerrois pourra s'appuyer sur les contrats passés avec la Région Bourgogne au titre des différents contrats, contrat de plan Etat-Région 2015-2020, contrat de ville de l'Auxerrois, et le contrat urbain de développement économique, en appui de la stratégie de développement économique adoptée en décembre 2013.

De ce point de vue, les travaux engagés au titre du projet de territoire du PETR tiennent compte des différentes politiques et engagements pris sur les territoires par les autres institutions, et s'assure de la cohérence et de la convergence des politiques publiques.



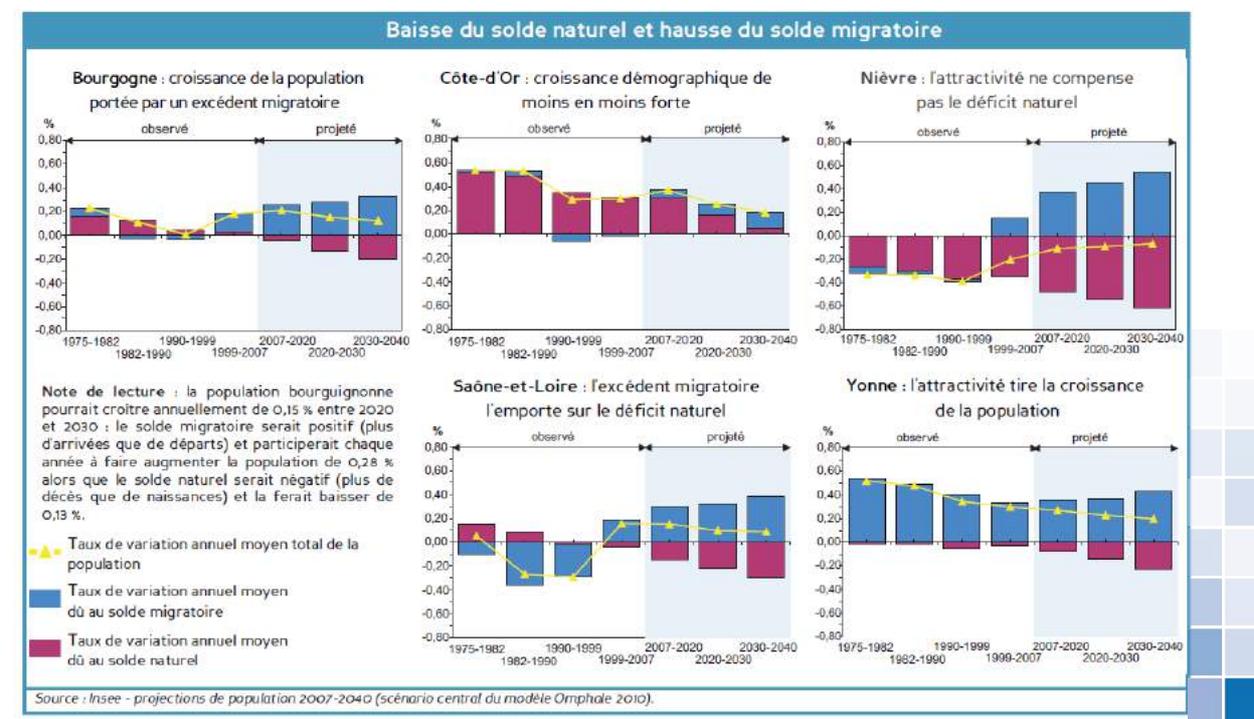
Source : Urbicand (<http://www.urbicand.com>)

2.1. Positionner le Grand Auxerrois comme terre de performance et d'innovation

2.1.1. Renforcer l'attractivité du territoire et sa connexion au monde

La démographie du territoire de l'Yonne montre une faible diminution malgré un solde migratoire positif. Afin de renforcer cette tendance et inverser la courbe démographique décroissante, et de pouvoir retenir les populations avant même d'en accueillir d'autres, les ambitions du PETR portent naturellement sur deux axes fondamentaux que sont le développement de l'économie et des emplois induits, et l'amélioration des conditions de vie sur les territoires.

Un travail de fond sur le marketing territorial sera engagé afin de faire connaître les atouts du territoire et attirer des populations et activités nouvelles. Cette dimension apparaît comme fondamentale au regard du déficit de notoriété du Grand Auxerrois.



Source : Insee – Projections de populations 2007-2040

2.1.2. Assurer la performance économique et la transition technologique

Globalement, le tissu économique du territoire est important et possède de belles entreprises, notamment dans le secteur de l'industrie mécanique et de l'agroalimentaire, mais il n'existe pas réellement sur le territoire de politiques de filières, ni de filières réellement constituées. C'est le cas par exemple des filières bois, industrielles, agricoles, viticoles, par ailleurs porteuses sur ce territoire.

D'autre part, les pôles de compétitivité sont éloignés, et le PETR ne bénéficie pas pleinement des dynamiques générées par ces pôles. Malgré une réelle industrie dans la mécanique et la mécatronique, le territoire n'est pas repéré comme un véritable acteur de ces filières.

Conscient de ses atouts et du potentiel de ses filières, le PETR agit pour le renforcement de la structuration économique du territoire, notamment en organisant une logique d'accompagnement des filières qui constitue un axe stratégique fort du projet de territoire.

En effet, les orientations du projet de territoire sur la structuration économique sont fortes et devraient générer une animation des filières dynamique.

Au-delà de cette structuration économique, le PETR souhaite mobiliser et consolider les données économiques sur les différentes filières afin d'en tirer les meilleurs enseignements en matière de développement des filières porteuses.

L'un des enjeux du PETR est donc de constituer un observatoire socio-économique local qui soit en mesure de collecter les informations possédées par les différents acteurs du territoire, renforçant la coopération entre les acteurs du développement économique.

Le PETR souhaite entrer dans une logique de pilotage et d'évaluation des politiques de filière qui doit permettre la mise en tension des différentes filières et organiser les coopérations économiques sur le territoire. A titre d'exemple, la filière touristique peut parfaitement développer un tourisme d'affaires qui bénéficiera aux entreprises locales. L'œno-tourisme, l'agrotourisme pourront par exemple être encore développés.

Le PETR choisit de soutenir les filières suivantes :

1. La filière touristique

Dotée d'atouts touristiques indéniables, la Région Bourgogne Franche Comté attire de nombreux touristes et recèle de sites attractifs. La volonté de la Région Bourgogne Franche Comté d'accompagner le développement des canaux et des services et attractions qui les entourent renforce les éléments d'attractivité du territoire.

Au titre du développement de la filière touristique, le PETR souhaite analyser et cartographier les ressources touristiques du territoire pour permettre de construire une offre touristique à l'échelle du PETR et renforcer les outils de promotion du tourisme local.

Le PETR assurera la promotion des ressources, infrastructures, du patrimoine et des politiques d'attractivité, et pourra valoriser les politiques du tourisme, mettre en valeur la richesse du patrimoine architectural, l'attrait de l'axe fluvial du canal de Bourgogne et du Nivernais, jouer de la notoriété de son vignoble pour mettre en avant la qualité de vie sur le territoire du Grand Auxerrois.



2. La filière agroalimentaire

Filière importante en termes d'emplois et de PIB pour l'Yonne et le territoire du PETR, l'industrie de l'agroalimentaire représente une source de développement majeure, pouvant relever de logiques d'innovation fortes.

Les ambitions pour cette filière sont fortes, et porteront notamment sur le développement des métiers du bois (et cette recherche d'indépendance énergétique), l'accompagnement à la diversification des productions agricoles, le développement des activités de transformation, la valorisation des productions locales et le soutien aux circuits courts.

3. Les filières industrielles

Le territoire du PETR, notamment avec les industries situées dans sa partie Nord, possède un véritable savoir-faire dans les filières de la mécanique et de la mécatronique. Le PETR souhaite valoriser cette filière et l'accompagner dans sa structuration et favoriser les synergies entre ses entreprises et acteurs. Par exemple, le PETR pourra réaliser une étude prospective sur ces filières et leur potentiel de développement. La mise en place d'une plateforme collaborative de la métallurgie pourrait être envisagée pour soutenir les entreprises existantes.

4. Les filières nouvelles technologies

Le territoire souhaite développer les filières de nouvelles technologies, notamment dans des technologies confidentielles et/ou à forte valeur ajoutée. C'est un axe d'innovation que le PETR souhaite soutenir. Par le renforcement du haut débit sur le territoire et la mise en place d'un pôle d'excellence d'entreprises de nouvelles technologies, le PETR souhaite pouvoir attirer les entreprises innovantes et en capacité de réaliser du télétravail. Ainsi, pourront être soutenus les pépinières de télétravailleurs, les espaces de co-working...

5. Le commerce de proximité et la filière de l'artisanat

Éléments premiers de l'attractivité des centres urbains, les commerces souffrent sur le territoire du PETR, et leur fréquentation baisse régulièrement. Les aides aux derniers commerces, un plan de revitalisation des centres bourgs, la réalisation d'un schéma directeur commercial à l'échelle du PETR feront partie des premières mesures d'accompagnement du commerce local. Parallèlement, le PETR mènera des études sur la réalité du tissu artisanal et sur les modalités à mettre en place pour le soutenir.

2.1.3. Soutenir la compétitivité du tissu industriel et commercial

Parallèlement aux politiques de soutien des filières, le PETR souhaite soutenir l'ensemble des facteurs de compétitivité sur lesquels il a des marges de manœuvre, et qui pourront accompagner le développement des filières. Selon l'OCDE, la compétitivité économique est « *la latitude dont dispose un pays évoluant dans des conditions de marché libre et équitable pour produire des biens et services qui satisfont aux normes internationales du marché tout en maintenant et en augmentant simultanément les revenus réels de ses habitants dans le long terme* ».

Nous retiendrons comme facteurs de compétitivité la capacité des entreprises à accéder aux outils, ressources, éléments qui favoriseront leur développement, notamment, l'accès aux financements (par exemple, fonds d'amorçage pour les jeunes entreprises ou start-up), l'accès aux ressources humaines, c'est-à-dire la capacité des entreprises à trouver de la main d'œuvre qualifiée et en adéquation avec la typologie des métiers attendus localement, l'accès à l'intelligence, c'est-à-dire à l'ensemble des éléments de compréhension des enjeux locaux, études, observatoires, laboratoires universitaires ou privés, etc., la capacité à jouer sur la fiscalité locale, par exemple les taxes locales ou taux d'imposition

locaux, l'accès aux infrastructures de transport, logistique, réseaux, bref, l'ensemble des facteurs de facilitation de la vie et du développement des entreprises.



Parmi les plus importants pour le territoire du PETR du Grand Auxerrois, l'accès aux ressources humaines et notamment à des personnels qualifiés de haut niveau reste un enjeu fondamental. Le territoire peine à attirer les cadres de haut niveau, et en forme relativement peu, même si la coopération avec l'université de Bourgogne montre un développement des formations locales, notamment en ce qui concerne les formations « professionnalisantes » (bac + 2). Le territoire de l'Auxerrois est devant un enjeu majeur de mise en place d'une GPECT ambitieuse (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences du Territoire), c'est-à-dire, la recherche d'une mise en adéquation des compétences avec les besoins des entreprises.

Les thèmes de la formation, de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation sont ceux du développement des facteurs de compétitivité. Les élus du PETR y sont particulièrement sensibles et ont souligné l'importance de disposer d'un dispositif de formation performant et en phase avec les besoins du territoire.

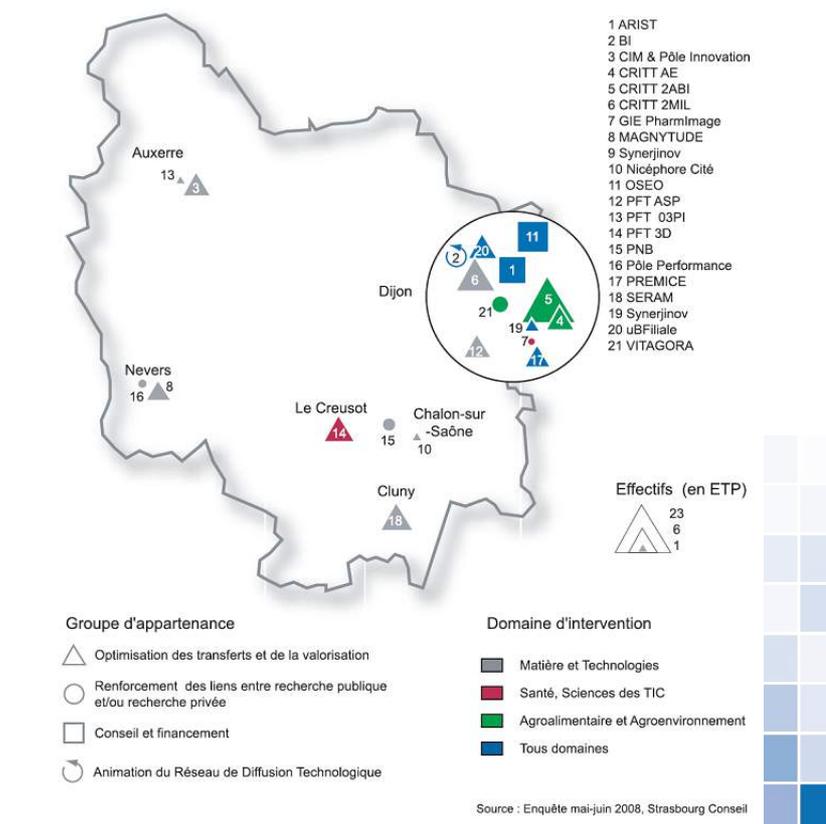
L'une des ambitions majeures du PETR est de favoriser la mise en adéquation des organismes de formation et de leurs offres avec les besoins des entreprises en compétences et main d'œuvre.

Pensée comme une résultante plus que comme un axe stratégique prioritaire, la question de l'emploi reste néanmoins une préoccupation majeure de l'ensemble des élus du territoire. Par le soutien à la création ou au maintien des entreprises locales, mais également par le soutien à la création d'activités non salariées, notamment les créations de micro-entreprises, le PETR entend être présent sur la question de l'emploi.

La coordination des services publics de l'emploi sur son territoire fera partie des actions prioritaires, notamment dans le rapprochement des actions des différentes structures, pôle emploi, maison de l'emploi...

La question des services au territoire est posée, en collaboration avec les services du Département qui réfléchissent à l'accessibilité des différents dispositifs en proximité, et l'idée de guichets uniques de l'activité et de l'emploi a fait apparition dans les groupes de travail, allant au-delà de ce que proposent les maisons des services poussées par l'Etat.

Carte 1 : Répartition et poids (en ETP) des différentes catégories de structures de transfert en 2007, par pôle de compétences



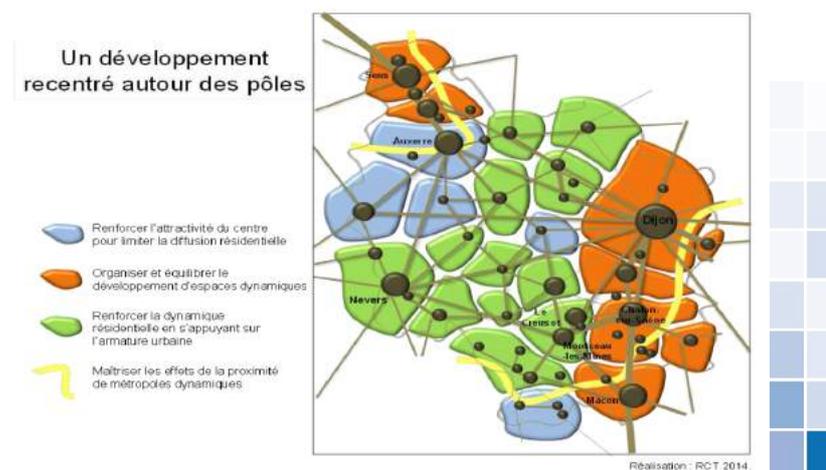
2.2. Faire du Grand Auxerrois une terre de bien-être

2.2.1. Favoriser l'égalité des territoires et l'équilibre entre pôles ruraux et urbains

C'est la vocation même des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux que de favoriser une forme d'harmonie et d'équilibre, et de préserver des services et équipements dans les territoires ruraux, en partenariat avec les autres institutions, le Conseil Régional de Bourgogne et le Conseil Départemental en particulier⁵. Les travaux d'élaboration du projet de territoire ont fait une place importante aux objectifs ou initiatives qui pourraient favoriser le maintien des populations sur les territoires.

Les territoires du PETR du Grand Auxerrois présentent des typologies différentes. Les territoires du nord sont plus industrialisés, ceux du sud sont plus ruraux. Le maillage du territoire se caractérise par son hétérogénéité, notamment, par la présence d'un pôle structurant (Auxerre) et de pôles intermédiaires et de proximité. Ainsi, si les services aux publics doivent être répartis de façon équitable en tous points du territoire, la diversité des situations peut en revanche permettre de spécialiser les territoires et de développer les complémentarités.

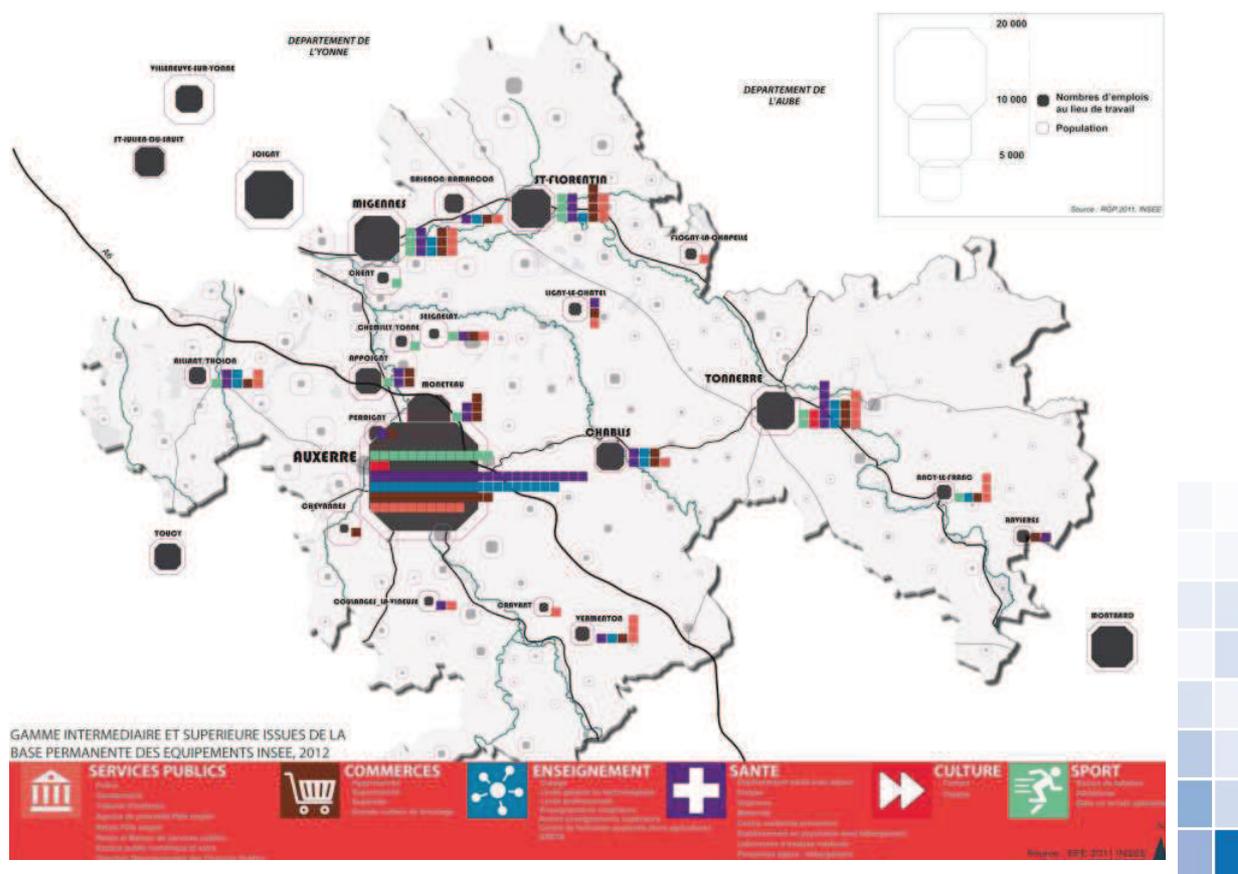
Ancré sur les réalités du territoire et observateur des initiatives locales, le PETR pourra avoir un rôle éminent de coordination en termes de déploiement et de maillage des services au territoire.



⁵ Le SRADDT de Bourgogne sera remplacé par le SRADDET de Bourgogne franche Comté à l'horizon de 2019.

Le Conseil Départemental réalise le schéma d'accessibilité des services au public. Ces deux documents devront montrer des points de convergence en matière d'organisation des services, et le PETR pourra en assurer la cohérence dans la mise en œuvre opérationnelle.

La carte ci-dessous illustre le maillage du territoire en services. Elle est extraite de l'étude réalisée par Urbicand (et commandée par la DDT en avril –juin 2015).



2.2.2. Améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale

Le bien-être et la qualité de vie sont des aspects reconnus et plébiscités de l'Yonne. A quelques encablures de la Région parisienne, ces qualités sont fortement retenues par les élus du territoire comme des atouts à promouvoir pour attirer les populations.

Par ailleurs, le PETR soutiendra le développement des infrastructures touristiques à fort rayonnement tel que l'aménagement du canal de Bourgogne et du canal du Nivernais, les développements des boucles touristiques, les offres d'hébergement vert, les pistes cyclables, le vélo rail...

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale, le PETR soutiendra les actions visant à la densification des territoires ruraux, à l'équilibrage des populations entre la ville centre et les périphéries, et travaillera à l'équilibrage du logement social, à la rénovation de l'habitat insalubre ou à la résorption des logements vacants.

Les actions qui seront engagées viseront à cadrer avec le NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) et ses objectifs de mixité et de cohésion sociale. Le territoire d'Auxerre compte deux quartiers prioritaires, l'un d'intérêt national, avec la rénovation du quartier Sainte Geneviève, et l'autre d'intérêt régional concernant le quartier Les Rosoires.

2.2.3. Préserver la qualité environnementale du territoire

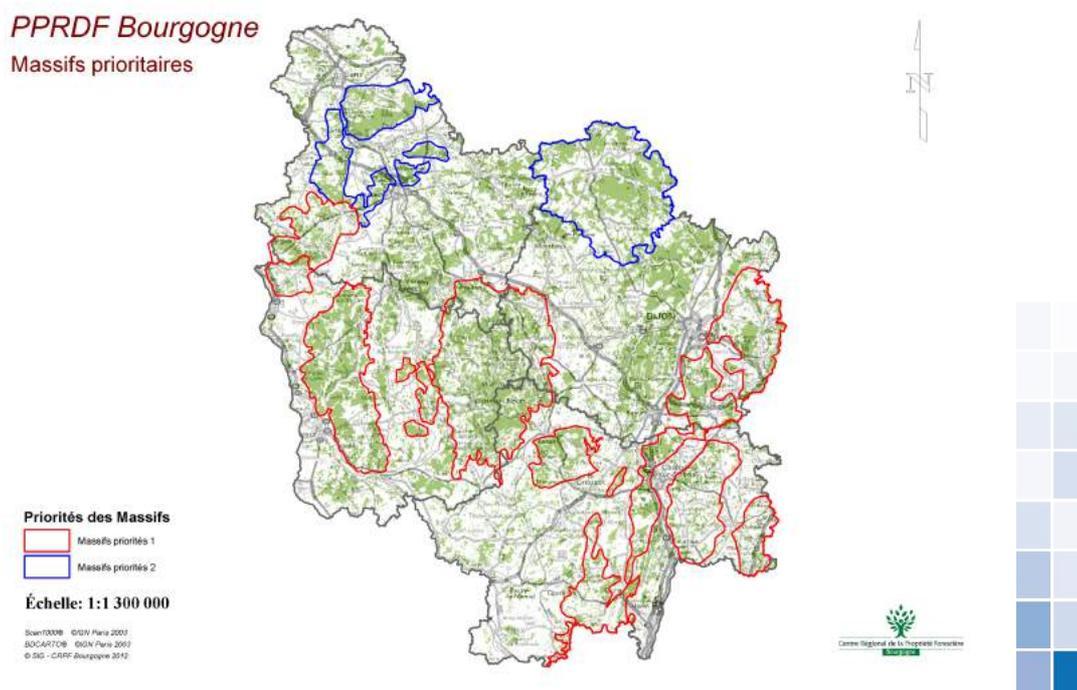
Le territoire du Grand Auxerrois est particulièrement concerné par la qualité de son environnement, en démontre l'initiative volontariste que constitue le projet de création de pôle environnemental porté par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Propice au développement des jeunes entreprises, start-up, dans les domaines environnementaux, ce peut être pour l'ensemble du territoire, le fer de lance d'une identité résolument tournée sur l'excellence environnementale, jusque dans les pratiques agricoles des exploitations du territoire.

Rappelons que le territoire du PETR du Grand Auxerrois accueille une activité agricole supérieure à la moyenne nationale. Cette « industrie » ou filière fera l'objet d'une animation particulière, en effet, dans ses choix de soutien aux filières, celle-ci peut constituer une véritable clé d'identité, et de développement. La recherche d'un territoire énergétiquement autosuffisant fait partie des aspirations du projet et cette dimension peut fédérer des initiatives parfaitement innovantes. Ces aspirations convergent avec la volonté de la Région Bourgogne Franche Comté de valoriser cette forte ruralité porteuse d'innovation et de progrès social, notamment au travers de la mise en valeur des réserves naturelles, de l'implication pour la biodiversité, de la mise en œuvre du plan climat énergie et de l'amélioration de l'habitat.

Par ces politiques volontaristes en matière d'environnement, les territoires du PETR du Grand Auxerrois pourront émerger aux programmes et financements de l'Etat et de la Région.

Enfin, la thématique de l'énergie est importante, à la fois pour les efforts de rationalisation de son utilisation, pour les axes de transition énergétique et les bouleversements climatiques et énergétiques qui sont largement engagés, mais aussi parce que cette filière peut permettre d'envisager des transversalités avec d'autres filières. Les déchets des uns sont les énergies des autres.

Le territoire de l'Yonne comporte de nombreuses forêts propices à fournir une énergie locale et renouvelable. Actuellement, cette filière énergie en général, et bois en particulier, n'est pas parfaitement organisée. Les énergies liées à l'activité agricole ne sont pas particulièrement valorisées, il n'existe pas ou peu d'initiatives de méthanisation locales.



Le territoire est d'ores et déjà engagé dans des démarches d'amélioration énergétique, en effet, en 2010, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre se sont conjointement engagées dans l'élaboration d'un Plan climat-énergie territorial, et par ailleurs, l'agglomération d'Auxerre engage une démarche de labellisation « cit'ergie » en partenariat avec l'ADEME. L'ensemble de ces éléments peut être étendu à l'ensemble du territoire. Le PCET est en cours d'actualisation à la suite de l'actualisation du bilan carbone.

3. Les défis à relever pour atteindre les ambitions

Les défis sont les axes principaux sur lesquels les efforts devront être portés pour atteindre les ambitions portées. En effet, ce sont les points sur lesquels le territoire devra avancer de façon significative pour lever les facteurs bloquants de son développement.

Ces défis sont liés aux principaux déficits relevés dans les échanges et les analyses sur le territoire du Grand Auxerrois.

3.1. Maîtriser et promouvoir l'image du territoire

L'un des points cruciaux du développement du territoire du Grand Auxerrois apparu dans les travaux menés, est celui du marketing territorial. La notoriété de l'Yonne accuse un certain déficit, et la perception ou la connaissance de ses atouts reste faible, y compris pour les acteurs locaux.

L'un des axes de travail résidera donc dans la mise en place d'une stratégie de marketing territorial offensif, qui pourra être conjointement mise en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire, notamment avec les institutions locales, Région, Département et Intercommunalités.

3.2. Donner une vision convergente du développement du territoire

L'hétérogénéité des documents de prospective et d'expression de la stratégie des principales institutions du territoire, le manque de données socio-économiques consolidées et partagées, ne permettent pas actuellement une vision convergente des politiques à mener sur le territoire du Grand Auxerrois, et par suite, une communication solide et pertinente.

Aussi, il y a de la part des participants aux travaux du PETR, une volonté de développer une vision « unifiée » des perspectives pour le territoire. Les exécutifs locaux doivent encore composer entre des politiques locales et une politique de territoire unique, visant un intérêt général dépassant le périmètre des intercommunalités.

La construction d'un « **destin commun** » est engagée, les travaux du PETR doivent permettre de faire avancer un projet commun, c'est le sens de la démarche...

3.3. Renforcer la connexion avec les autres territoires et l'accessibilité

La question de la connectivité du territoire icaunais avec le reste du territoire français et l'international est également un point crucial.

Même si le territoire du Grand Auxerrois est relativement bien desservi, il reste que le transport, la logistique, la capacité des entreprises à exporter leurs produits, sont des facteurs de compétitivité importants.

La question des services numériques reste posée pour le territoire icaunais, ainsi que la téléphonie, qui sont également des critères de choix d'implantation pour les acteurs économiques et les concitoyens.

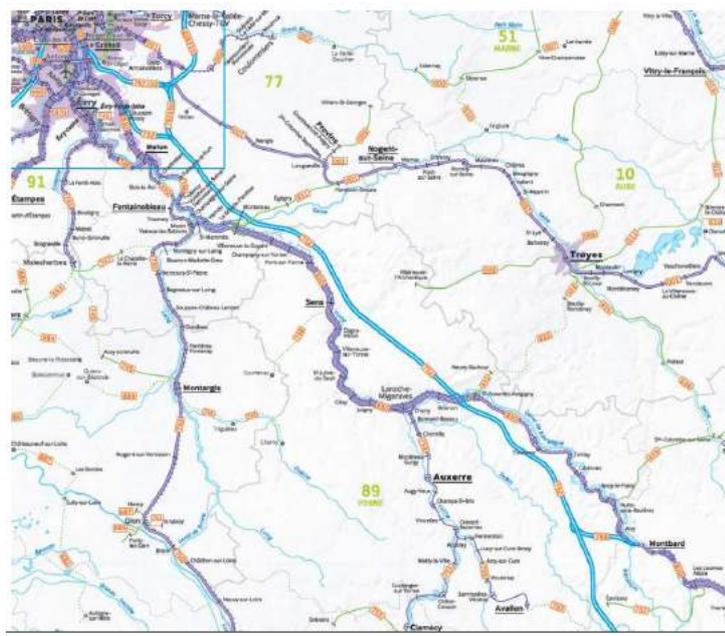


Figure 4 : Situation géographique de l'Yonne

Un travail de concertation, de convergence et de synergie des politiques avec les PETR voisins pourra être engagé, notamment avec le PETR Nord l'Yonne, tant sur les thématiques du développement économique que sur ses facteurs de compétitivité, de transport, d'infrastructures et de réseaux.

LES PROJETS DE POLES METROPOLITAINS

ETAT D'AVANCEMENT DES POLES

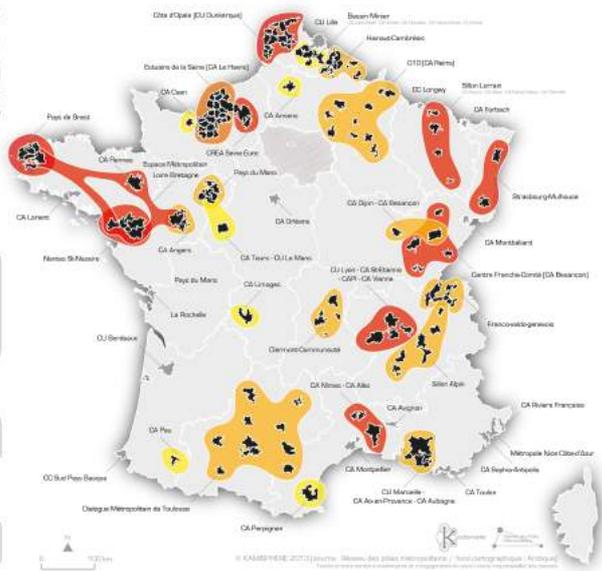
- Pôles créés
- Statuts déposés
- Structuration en cours
- Réflexion en cours

STATUT DES EPCI

- Inclus dans un projet
- Sans projet connu

PERIMETRE

- Périmètre non concerné par l'article 20 de la RCT



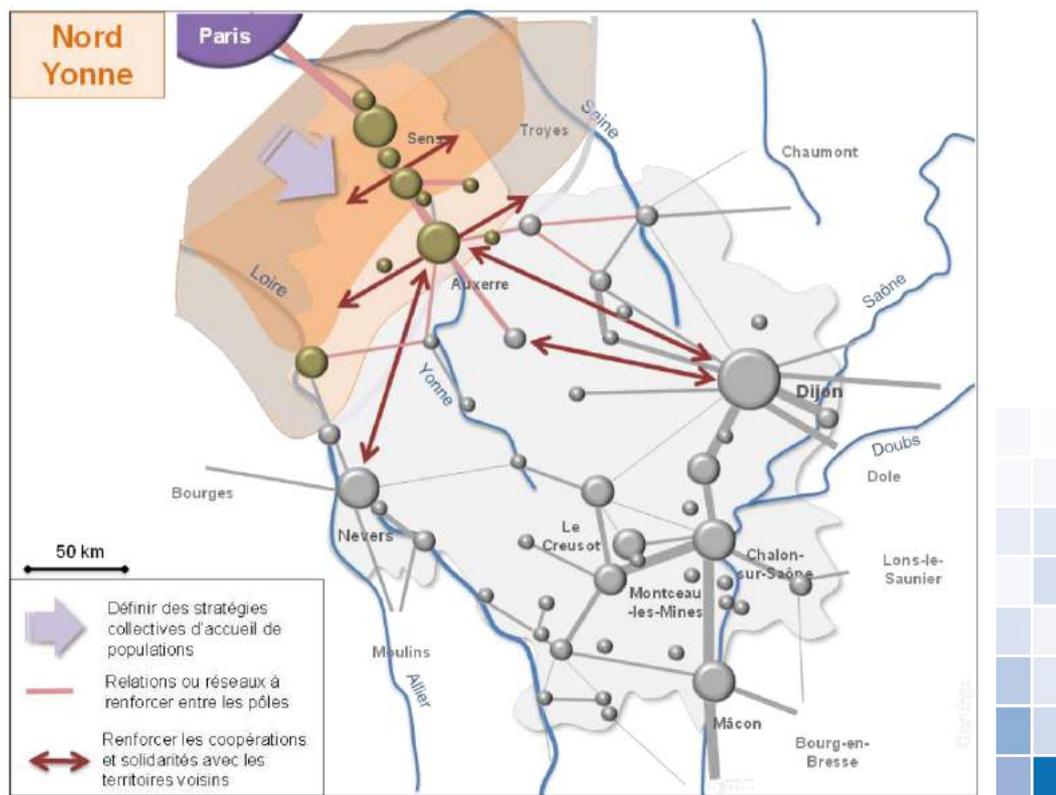
Par ailleurs, le CPER 2015-2020 incite fortement à la logique de métropolisation avec un objectif fondamental de solidarité et d'égalité des territoires. [...] la réforme territoriale engageant la fusion entre la Région Bourgogne et la Région Franche-Comté, conforte nécessairement la métropolisation de futures grandes régions. Ainsi, dans le cadre du présent CPER, deux

facteurs sont essentiellement privilégiés⁶ :

- La mobilité multimodale : 42,5 % des crédits contractualisés du CPER sont attribués à l'amélioration de ces moyens de communication (routiers, ferroviaires et fluviaux),
- La cohésion sociale et territoriale au travers d'un volet territorial au bénéfice tant des zones rurales qu'urbaines.

⁶ CPER de Bourgogne 2015-2020

D'ores et déjà, pour renforcer les synergies entre les territoires, donner de la lisibilité au Nord de l'Yonne, une réflexion entre les deux PETR du Grand Auxerrois et de Sens est engagée. Ces deux territoires représentent une démographie de près de 250.000 habitants, ce qui pourrait permettre la mise en place d'un pôle métropolitain.



4. Les axes stratégiques pour construire l'avenir

Cette section présente une déclinaison opérationnelle des ambitions proposées ci-avant. C'est l'ensemble des objectifs opérationnels de mise en œuvre du projet de territoire du PETR qui sont présentés et contient les éléments suivants :

- 1. Quelques éléments de développement et de précision des objectifs stratégiques et opérationnels,
- 2. Les documents de cadrage ou de référence auxquels se rapportent les objectifs stratégiques et opérationnels, ou, les documents de cadrage ou de référence qui devront être élaborés,
- 3. Les livrables attendus des objectifs opérationnels, c'est-à-dire, les réalisations concrètes qui seront produites et pourront faire l'objet d'une évaluation, financière ou de résultat ou d'impact,
- 4. Les dispositifs de concertation associés à la vie des projets, c'est-à-dire les commissions thématiques, les groupes de travail et les conférences qui seront organisés sur les territoires,
- 5. Quelques indicateurs de pilotage, de suivi et d'évaluation des politiques et actions qui seront menées, les listes présentées n'étant pas exhaustives, la nature, la qualité des indicateurs pouvant évoluer dans le temps en fonction de leur utilité et pertinence.

4.1. Assurer la promotion et l'attractivité du territoire

4.1.1. Développer et promouvoir l'identité du territoire

4.1.1.1. Développements

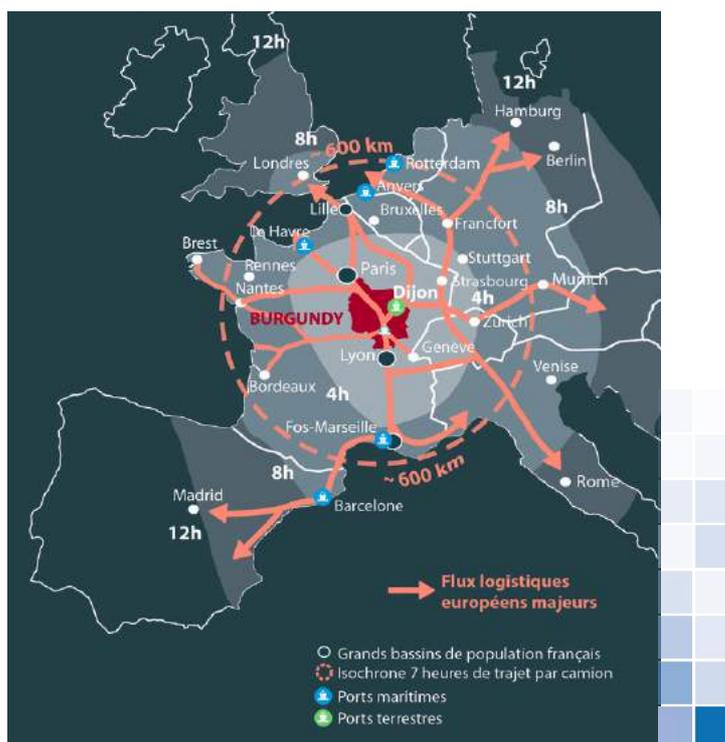


Figure 6 : La Bourgogne au cœur de l'Europe

Dans la compétition que se livrent les territoires, la question de l'image et de la visibilité du territoire sont des éléments cruciaux.

Le développement **de l'identité du territoire** devient donc un enjeu fondamental.

Le PETR peut assurer la mission de **Marketing Territorial** de son territoire...

Par ailleurs, le territoire du PETR du Grand Auxerrois se situe dans l'aire d'influence de la région parisienne, et pourra à ce titre bénéficier des développements du projet du Grand Paris, et bénéficier de la dynamique économique induite.

L'un des axes de développement des territoires du PETR passe par la communication auprès des acteurs économiques exogènes et de la capacité du PETR à « Vendre » la destination du Grand Auxerrois.

Si la vallée de l'Yonne sur l'axe métropolitain est une réelle opportunité de développement, les coopérations avec les autres territoires, notamment le PETR Nord Yonne, ne saurait qu'en favoriser la dynamique.

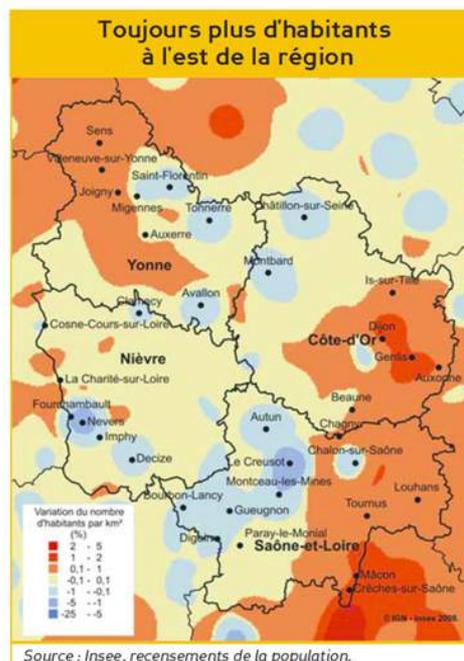


Figure 7 : Densité de population en Bourgogne

4.1.1.2. Documents de référence :

- Schéma de développement économique du territoire
- Programmes de communication territoriale

4.1.1.3. Livrables :

- Etude de marketing territorial
- Plan de marketing territorial
- Campagne de communication et de promotion du territoire
- Site Web et SIG, plateforme de partage de données

4.1.1.4. Eléments de concertation :

- Commission Développement économique
- Conférences thématiques
- Groupe Développement économique

4.1.1.5. Indicateurs :

- Taux de pénétration des campagnes de communication
- Nombre de publications sur le territoire

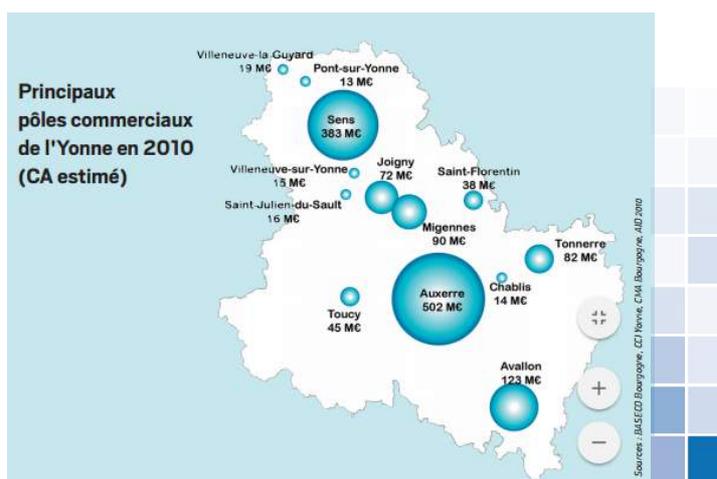
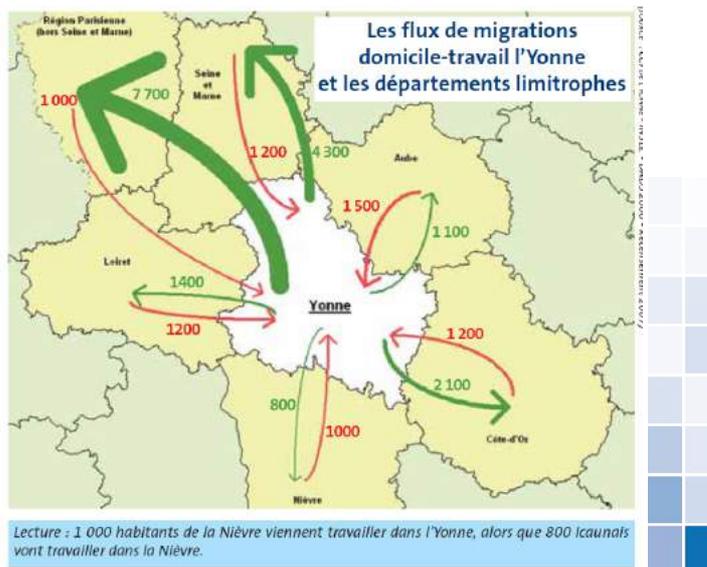
4.1.2. Développer les filières d'avenir

4.1.2.1. Développements

Le PETR prévoit de soutenir des filières structurantes pour le territoire, historiques ou porteuses d'avenir et d'emploi.

Parallèlement, le PETR travaillera à l'amélioration des facteurs de compétitivité pour les entreprises tels que l'accès aux financements, l'accès aux formations, à l'ingénierie territoriale...

Il s'agit de créer les conditions de développement endogène des entreprises et de les libérer des facteurs bloquant leur création ou leur développement, notamment en travaillant sur les facteurs de compétitivité, y compris l'accès au foncier et à l'ensemble des infrastructures facilitant les échanges économiques et commerciaux.



Le PETR, conscient de son identité et de son histoire a souhaité se consacrer à des filières porteuses au regard de ses réalités économiques et fait le choix de 5 filières spécifiques :

1. La filière touristique,
2. La filière agroalimentaire,
3. Les filières industrielles,
4. Les filières de nouvelles technologies,
5. Le commerce de proximité et l'artisanat.

4.1.2.2. Documents de référence :

- Schéma de développement économique
- Schéma de développement de la filière agricole
- Schéma de zones d'activité
- Schéma directeur commercial
- Schéma de développement touristique
- Programme d'accompagnement des entreprises
- Programme de soutien à l'innovation

4.1.2.3. Livrables :

- Offre en immobilier d'entreprise
- Soutien aux filières émergentes
- Circuits courts
- Soutien des filières existantes

4.1.2.4. Eléments de concertation :

- Groupe Développement du tourisme
- Groupe Filière agricole et agroalimentaire
- Groupe Développement économique
- Groupe Commerce et artisanat

4.1.2.5. Indicateurs :

- Evolution du PIB du PETR
- Taux de création / fermeture d'entreprises
- Volume d'aides accordées aux entreprises
- Nombre d'entreprises en développement exogène....

4.1.3. Accompagner la création et le maintien d'activités et favoriser l'emploi

4.1.3.1. Développements

Souhaitant aller vers de l'innovation sociale également, les élus du PETR souhaitent nourrir une réflexion sur les conditions d'accès aux dispositifs permettant la création d'activité ou d'emploi dans les territoires, notamment en réfléchissant à la possibilité de favoriser la création d'un guichet unique de la création et de l'accompagnement des entreprises trouvant des relais sur les territoires.

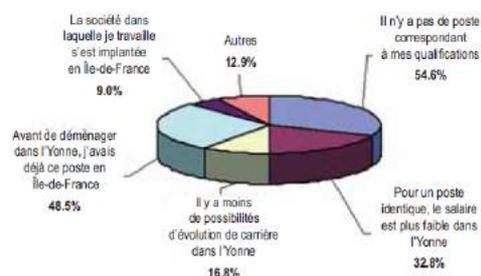
Forte hausse du taux de chômage dans l'Yonne et la Côte-d'Or
en % de la population active

	2011 T4	2012 T1	2012 T2	2012 T3	2012 T4 (p)	Évolution sur un an (en points de %)
Côte-d'or	7,8	7,9	8,2	8,4	8,9	1,1
Nièvre	9,8	10,0	10,2	10,2	10,4	0,6
Saône-et-Loire	9,1	9,2	9,4	9,5	9,7	0,6
Yonne	9,4	9,5	10,0	10,2	10,5	1,1
Bourgogne	8,8	8,9	9,2	9,3	9,7	0,9
France métropolitaine	9,4	9,6	9,8	9,9	10,2	0,8

p : données provisoires.
Note : données CVS.
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

Par ailleurs, dans le cadre de la GPEC Territoriale qui sera mise en place, des études sur les filières en tension seront réalisées afin de mieux traiter l'orientation et la formation des personnes en recherche d'emploi sur le territoire.

Pourquoi ne travaillez-vous pas dans l'Yonne ?



Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à travailler dans l'Yonne ?



Figure 10 : Pourquoi ne travaillez-vous pas dans l'Yonne ? / Qu'est-ce qui pourrait vous y inciter ?

4.1.3.2. Documents de référence :

- Schéma de développement économique
- Programme d'accompagnement des entreprises
- Programme de suivi des demandeurs d'emploi
- Programme d'accompagnement des créateurs

4.1.3.3. Livrables :

- Etude sur les demandeurs d'emploi
- Etude sur les filières en tension
- Guichet unique de la création et de l'accompagnement des entreprises
- GPEC Territoriale
- L'offre en immobilier d'entreprise

4.1.3.4. Eléments de concertation :

- Groupe Activité et emploi
- Conférence sur l'emploi et la création d'activité

4.1.3.5. Indicateurs :

- Taux de chômage
- Taux de retour à l'emploi
- Taux de reconversion
- Taux de tension sur les métiers du territoire
- Taux d'insertion des écoles et université

4.1.4. Soutenir la formation, l'enseignement, la recherche et l'innovation

4.1.4.1. Développements

Pour favoriser les facteurs de compétitivité, le PETR souhaite agir sur trois leviers fondamentaux :

- 1. Soutenir l'innovation
- 2. Renforcer la formation supérieure
- 3. Adapter la formation aux besoins du territoire

Ainsi, les élus du PETR souhaitent agir auprès de l'UBFC pour accroître le nombre et la qualité des enseignements supérieurs sur le territoire. A chaque fois que cela sera possible, le PETR pourra répondre aux appels à projets en matière d'enseignement et d'innovation.

Avec plus de 2.000 étudiants, de nombreux doctorants et son projet d'école numérique, le territoire d'Auxerre reste un interlocuteur important du développement du territoire et peut ainsi s'investir dans des partenariats avec les universités, les entreprises et les laboratoires de recherche et développement pour susciter l'innovation et renforcer son attractivité.

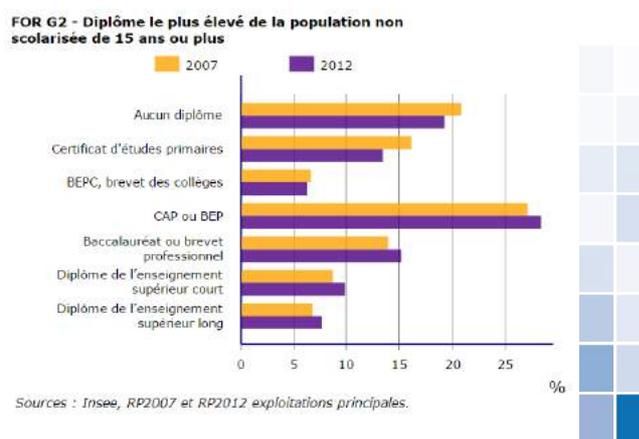


Figure 11 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

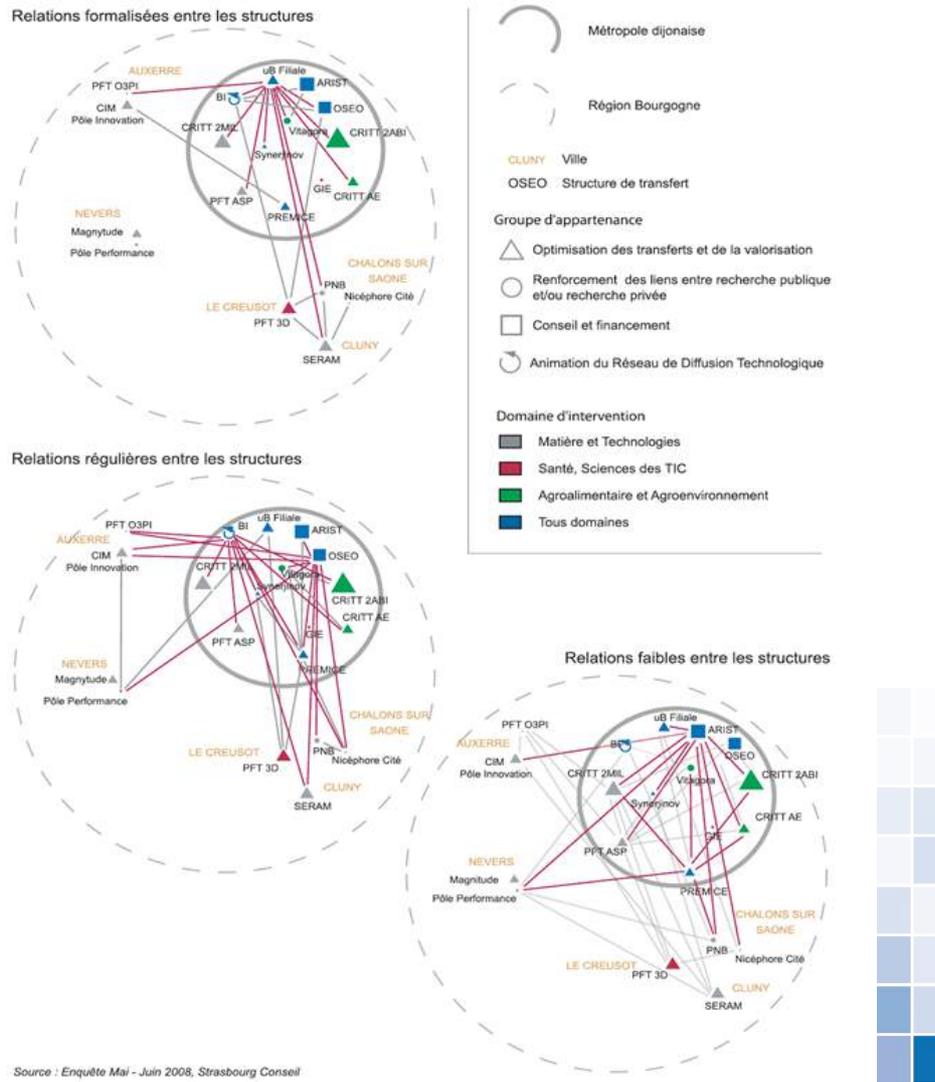


Figure 12 : Coopération entre structures de transfert et dynamique métropolitaine dijonnaise

4.1.4.2. Documents de référence :

- Schéma de développement économique
- Schéma des formations du territoire
- Programmes de soutien à l'innovation

4.1.4.3. Livrables :

- Cartographie des formations et cursus
- Cursus de formation en alternance
- Incubateur économie verte
- Partenariat avec l'incubateur Régional PREMICE

4.1.4.4. Eléments de concertation :

- Groupe Formation, recherche et innovation
- Conférence sur l'innovation

4.1.4.5. Indicateurs :

- Nombre de projets innovants soutenus
- Démarche engagées auprès de l'UBFC
- Nombre d'appels à projets sur le territoire
- Caractérisation des emplois sur le territoire
- Cartographie des formations du territoire

4.2. Aménager le territoire durablement

4.2.1. Définir une politique de l'habitat à l'échelle du PETR

4.2.1.1. Développements

L'habitat, en plus d'être une politique d'aménagement du territoire, est l'un des facteurs de compétitivité et d'attractivité du territoire. De sa typologie, de sa spécificité, dépendent les populations qui peuvent être attirées sur les territoires.

Le PETR peut avoir cette fonction de vision globale et accompagner les territoires à affiner leur politique d'habitat.

Par ailleurs, le PETR peut accompagner les EPCI et les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (PLUi/PLU, PLH, PDU...). Une fonction d'ingénierie peut être développée.

Les quatre axes majeurs retenus au titre de la politique d'habitat sont :

- 1 - Harmoniser les politiques d'habitat sur le territoire
- 2 - Améliorer l'habitat
- 3 - Adapter l'habitat social
- 4 - Favoriser l'accès à la propriété

Ainsi, et en prévision les orientations qui seront développés dans le SCoT, le PETR pourra mener les études de diagnostic de l'habitat nécessaires à l'élaboration du schéma de l'habitat.

A ce jour, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois a élaboré un PLH ambitieux visant à favoriser l'accueil de nouvelles populations, à renforcer la mixité sociale, à réaliser des aménagements pour les personnes âgées, ou des résidences pour les jeunes, universitaires, écoles.

Ce document qui vise par ailleurs à assurer la transition énergétique et la performance des bâtiments d'habitation (des bailleurs sociaux publics ou privés), pourra faire l'objet d'une déclinaison adaptée sur l'ensemble du territoire.

4.2.1.2. Documents de référence :

- Schéma de l'habitat
- PLH à l'échelle du PETR

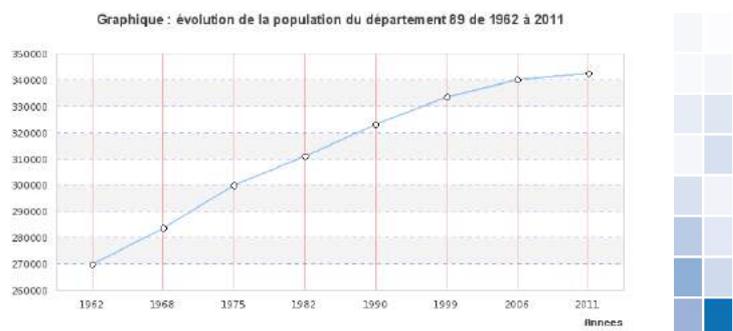


Figure 13 : Evolution du nombre de logements dans le département 89 de 1968 à 2010

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2013	%	2008	%
Ensemble	192 468	100,0	186 900	100,0
Résidences principales	150 414	78,2	147 685	79,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	22 249	11,6	23 242	12,4
Logements vacants	19 804	10,3	15 974	8,5
Maisons	149 952	77,9	144 762	77,5
Appartements	41 354	21,5	40 198	21,5

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Figure 14 : Catégories et type de logements

4.2.1.3. Livrables :

- Diagnostic de l'habitat
- Diagnostic de l'habitat vacant
- Diagnostic de l'habitat insalubre

4.2.1.4. Eléments de concertation :

- Groupe Aménagement urbain et habitat
- Conférence habitat

4.2.1.5. Indicateurs :

- Taux de réhabilitation de l'habitat insalubre
- Nombre de logements créés selon les territoires
- Nombre de logements dédiés aux jeunes travailleurs
- Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules
- Taux de vacance des logements sociaux

4.2.2. Coordonner la maîtrise du foncier

4.2.2.1. Développements

L'implantation des entreprises nécessite qu'une réelle prospective foncière soit réalisée. De la même manière, les programmes d'habitat nécessitent que des réserves foncières soient réalisées. La vision globale pouvant être assurée par le PETR, il est proposé qu'une fonction d'établissement public foncier soit créée au niveau régional, à l'initiative du PETR. Cette initiative rejoint par ailleurs une réflexion en cours au sein de la nouvelle région, qui pourrait associer à terme, région, départements, et PETR ou intercommunalités...

Les principales missions en seraient :

- Développer une stratégie foncière pour l'accueil des entreprises, de l'habitat, notamment...
- Elaborer un plan d'acquisition foncière

4.2.2.2. Documents de référence :

- Schéma d'aménagement du territoire
- Programmes d'acquisition foncière

SCOT DU GRAND AUXERROIS

Chiffres cumulés pour l'ensemble du SCOT du Grand Auxerrois

SCOT Grand Auxerrois	Surface Totale des zones spécifiques "actives"		% de "non construits" sur le total du zonage "actives"	Zonages disponibles car "non construits" prévus dans les documents d'urbanisme - Septembre 2015													
	En ha	En %		Dont Surface commercialisée						Dont Surface non commercialisée						Total Surface Non Commercialisée	
				Ventilation suivant la situation et/ou la disponibilité			Total Surface commercialisée			Ventilation suivant la situation et/ou la disponibilité			Total Surface Non Commercialisée				
	En ha	En %		Viable	Viable sur demande	Prévu au PLU avec début d'engagement	Avec contraintes	Viable	Viable sur demande	Prévu au PLU avec début d'engagement	Prévu au PLU pas engagé	Avec contraintes	En cours de déclassement	En cours de déclassement			
CA de l'Auxerrois	930,61	43,32	12,61	270,92	39,36	10,32	1,47	53,28	3,94	69,01	14,47	0,35	13,55	162,13	11,33		201,81
CC de l'Agglomération Migeoise	363,55	16,92	9,85	125,77	18,28	13,18			20,98	34,16	3,28		36,61	38,50	13,24		91,61
CC de l'Aillantais	51,27	2,39	0,92	19,68	2,86	1,07	1,91			2,98	1,51		6,21	8,97			16,70
CC de Seignelay - Briennon	218,27	10,16	3,02	64,84	9,42	4,61	7,30			11,91	0,83		1,86	20,81	2,63	26,80	52,93
CC du Florentinois	327,96	15,27	5,40	116,04	16,87	1,35	5,84			7,19				98,83	6,44	3,58	108,85
CC du Pays Chabliens	154,51	7,19	2,44	52,47	7,63	3,08	1,47			4,55			7,02	40,91			47,92
CC du Pays Collangeois	42,55	1,98	0,85	18,58	2,70	1,33				1,33	0,44		2,18	6,00	5,30	3,15	17,28
CC Entre Cure et Yonne	59,50	2,77	0,92	19,85	2,88	0,48	2,71		0,57	3,76				4,48	4,88	6,61	16,69
Total SCOT	2 148,22	100,00	32,03	688,05	100,00	35,41	20,70	53,28	25,50	134,89	20,50	0,35	67,42	380,64	44,12	40,14	553,17
	En %			En %		5,15	3,01	7,74	3,71	19,60	2,98	0,05	9,80	55,32	6,41	5,83	80,40

Le périmètre du SCOT du Grand Auxerrois représente :

- 2148 ha de zone d'activités soit 41 % des zones d'activités totales du département de l'Yonne.
- dont 930 ha soit 43 % sur la seule Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
- 32 % de ces zones d'activités sont disponibles au sens de « non construits ».

Les 688 ha de terrains disponibles au sens de « non construits » représentent le tiers des zones prévues dans les documents d'urbanisme.

134 ha sont en cours de commercialisation (dont APOIGNY) soit moins de 20 % du total disponible.

(La mise à jour en cours des terrains en vente effectuée tous les ans en décembre peut modifier ces chiffres de façon significative)

553 ha prévus dans les documents d'urbanisme ne sont pas commercialisés dont :

- 40 ha sont en cours de déclassement dans les documents d'urbanisme actuellement en révision.
- 44 ha ne seront pas urbanisés en raison de contraintes techniques ou réglementaires et feront probablement l'objet d'une modification de zonage.
- 380 ha n'ayant fait l'objet d'aucune démarche pour être commercialisés devront être analysés en détails afin de déterminer du maintien ou non de leur vocation en activités.

Figure 15 : SCOT du Grand Auxerrois - Chiffres cumulés

4.2.2.3. Livrables :

- Stratégie foncière
- Etablissement public foncier régional
- Plan d'acquisition foncière
- Cartographie des réserves foncières

4.2.2.4. Eléments de concertation :

- Groupe Aménagement urbain et habitat
- Groupe développement économique

4.2.2.5. Indicateurs :

- Evolution des espaces disponibles
- Taux d'acquisition foncière
- Surfaces foncières disponibles
- Evolution de la consommation des espaces agricoles et naturels

4.2.3. Structurer les offres de mobilités et développer les transports

4.2.3.1. Développements

A la fois facteur de compétitivité pour le territoire, élément de différenciation et outil de revitalisation des territoires, la question des transports est au cœur des problématiques de développement du territoire.

Le PETR se donne plusieurs axes de réflexion sur le sujet :

- 1. Développer et sécuriser les infrastructures de transport (réseaux routiers et ferrés)
- 2. Répondre aux besoins de déplacement de la population (transport à la demande, déplacement domicile-travail)
- 3. Encourager l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture (mise en accessibilité des arrêts de bus, parkings relais, aires de covoiturage, charte des réseaux cyclables...)
- 4. Favoriser l'inter modalité (système d'information multimodal, création de billetterie inter-modale)

Figure 58 : Trafic sur le réseau de routes de l'agglomération

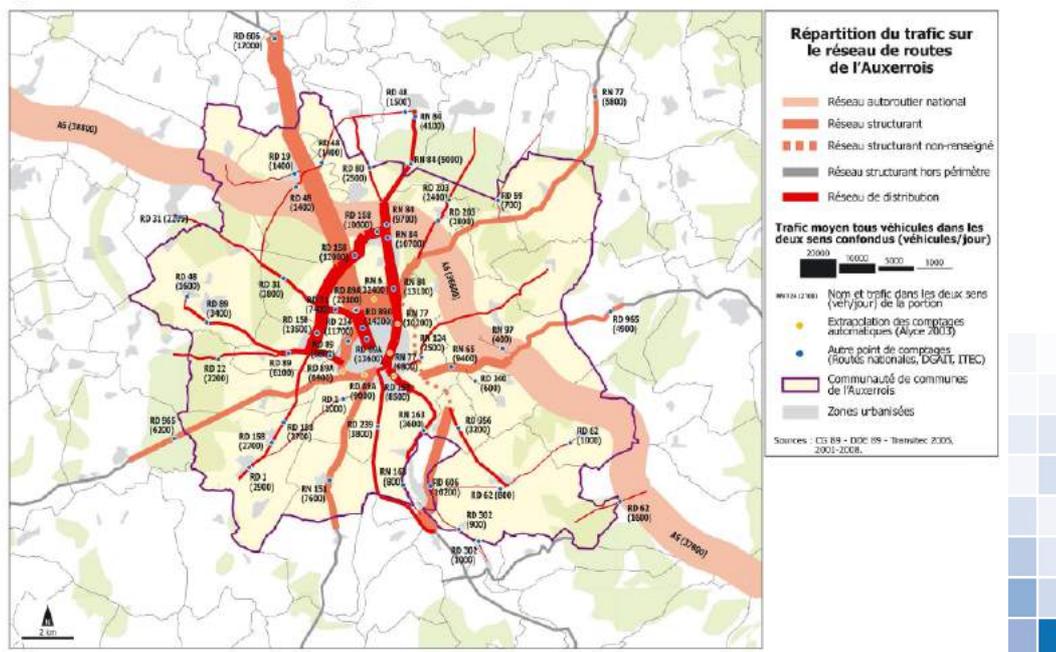


Figure 16 : Les lignes interurbaines

Figure 47 : Le réseau Trans'Yonne

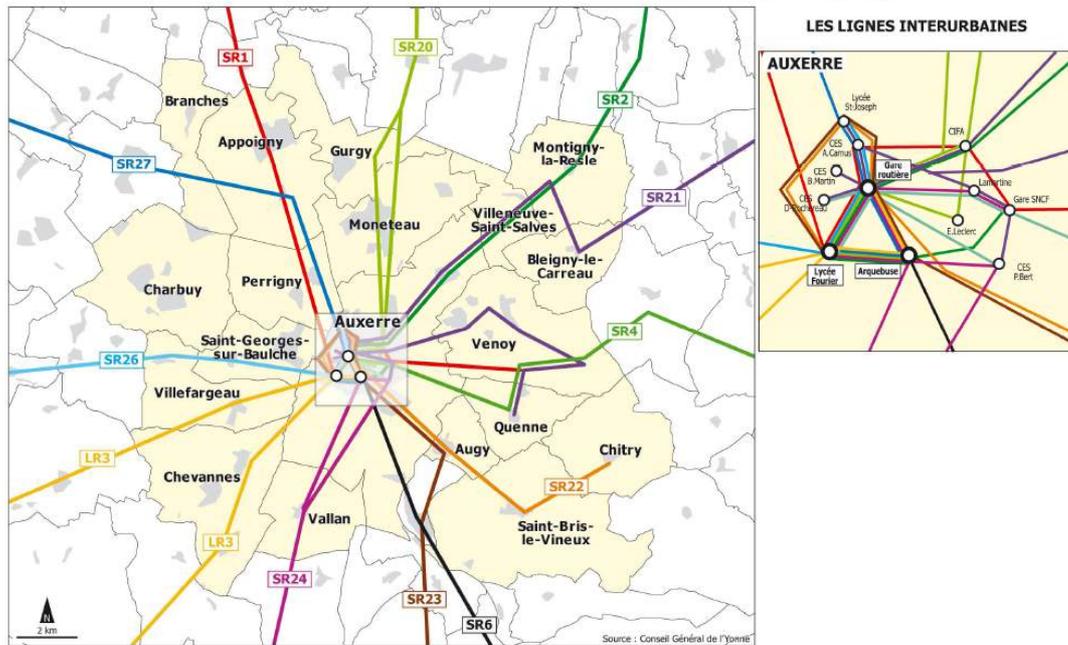


Figure 17 : Répartition du trafic sur le réseau de routes de l'Auxerrois

Présente dans le CPER Bourgogne 2015-2020, la question de l'électrification de la ligne Laroche-Migennes-Auxerre reste un élément de structuration important du territoire à venir⁷.

4.2.3.2. Documents de référence :

- Schéma de mobilité et d'inter modalité
- Plan de déplacement à l'échelle du PETR

4.2.3.3. Livrables :

- Etude sur les besoins en transports
- Charte des aménagements cyclables
- Campagne d'information sur la mobilité
- Campagne de communication sur les transports alternatifs

4.2.3.4. Eléments de concertation :

- Commission Infrastructures et réseaux
- Groupe Mobilités et transport
- Conférence mobilité

4.2.3.5. Indicateurs :

- Taux de fréquentation des transports en commun
- Taux d'évolution des transports alternatifs
- Coût du transport en commun pour les usagers

⁷ CPER 2015-2020 : « La voie ferrée reliant Laroche-Migennes à Auxerre (19 km) n'est pas électrifiée. Elle constitue un hiatus au sein des lignes principales du Nord Bourgogne (Paris – Sens – Migennes – Dijon) qui sont, quant à elles, dotées de la traction électrique. Cela a pour effet, aux heures de pointe, où les engins bimodes ne sont pas assez capacitaires, d'imposer une rupture de charge à Migennes pour les services TER Auxerre – Paris. Le projet consiste à doter les 19 km de la ligne, à double voie d'Auxerre à Chemilly-Appoigny (7 km) et à voie unique de Chemilly-Appoigny à Auxerre (12 km), d'une caténaire à courant continu 1 500 Volts. De même pour certaines voies de service en gare d'Auxerre afin d'y remiser 15 des matériels roulants. Le projet prévoit également une modernisation des infrastructures du plan de voies d'Auxerre, ainsi que l'étude et la mise en œuvre d'aménagements d'accessibilité des quais et traversées des voies de la gare d'Auxerre ».

4.2.4. Favoriser le maillage haut débit et le développement de la téléphonie

4.2.4.1. Développements

Tout comme le transport, le déploiement de la fibre est un élément de vitalisation des territoires, et un facteur essentiel de compétitivité.

La compétence du déploiement du haut et très haut débit appartient au Conseil Départemental, mais le PETR souhaite accompagner et accélérer sa mise en place et se propose de réaliser des actions de lobbying auprès des acteurs en charge du pilotage de ce dossier.

Le PETR souhaite réduire le déséquilibre d'accès au haut débit entre les territoires ruraux et urbains ainsi que d'accès à la téléphonie et soutiendra le projet de déploiement du THD (Très Haut Débit) sur le territoire de l'agglomération, et s'impliquera pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises sur la sécurité des données et des réseaux.

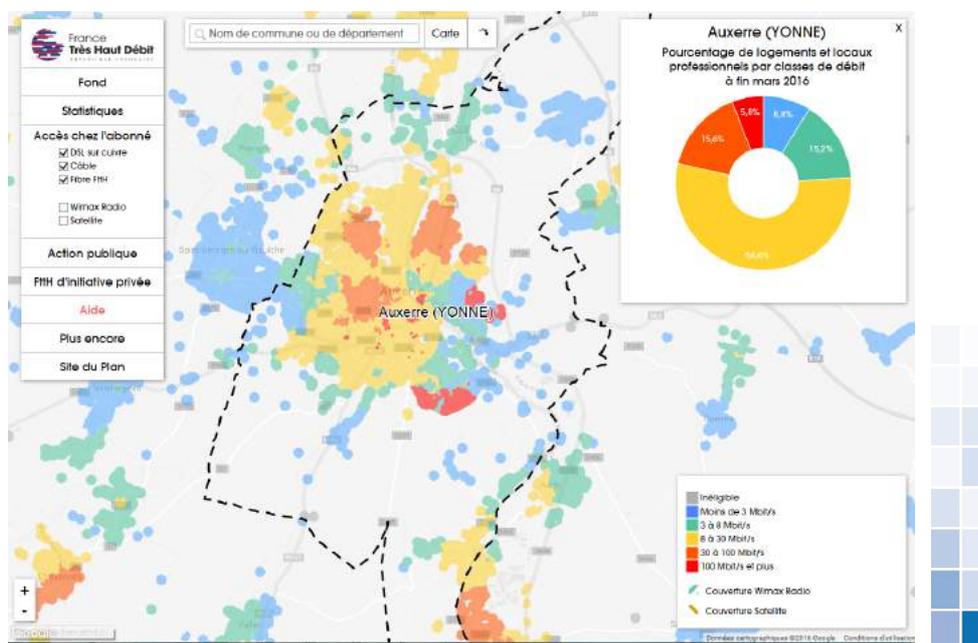


Figure 18 : Logements et locaux professionnels

Par ailleurs, le PETR souhaite engager un travail de fond sur la digitalisation des villes et favoriser dans les développements de type « smart cities » et entrer de plein pied dans l'ère numérique. Une réflexion sur la délivrance dématérialisée des services sur les territoires est engagée.

4.2.4.2. Documents de référence :

- Schéma d'aménagement numérique et de téléphonie
- Programmes de déploiement de la fibre

4.2.4.3. Livrables :

- Carte de la couverture numérique

4.2.4.4. Eléments de concertation :

- Commission TIC

4.2.4.5. Indicateurs :

- Taux de couverture en haut débit et très haut débit
- Taux de résorption des zones blanches en téléphonie

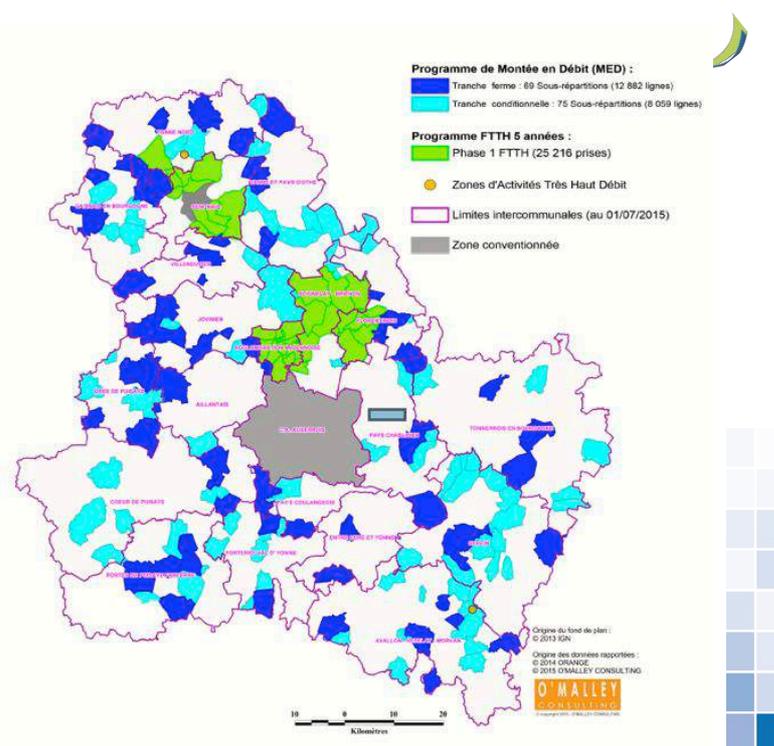


Figure 19 : Réseau et débit

4.3. Valoriser l'environnement et préserver les ressources

4.3.1. Assurer la préservation des espaces et des espèces

4.3.1.1. Développements

Le patrimoine naturel de l'Yonne est important et contribue à l'identité du territoire. Le territoire du PETR possède des sites remarquables et des zones naturelles à protéger (Natura 2.000, ZNIEFF...).

Par ailleurs, il existe de nombreuses études environnementales sur le territoire, et la vision globale des actions à mener pour valoriser le patrimoine et coordonner les actions est une ambition du PETR. A l'occasion de l'élaboration du SCoT, une synthèse des études environnementales sera réalisée.

Le PETR souligne la nécessité actuelle de préserver la biodiversité et les ressources naturelles autour de trois axes de développement structurants :

- Elaborer un projet environnemental sur le PETR
- Renforcer la prise en compte environnementale
- Coordonner les initiatives locales

Taux d'équipements pour le traitement des énergies renouvelables dans l'Yonne ?

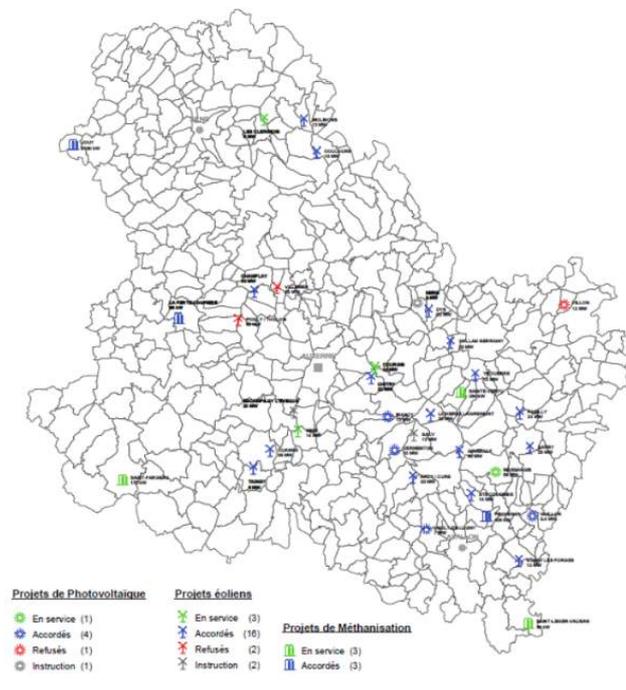


Figure 20 : Bilan des énergies renouvelables

Démarches engagées au titre du développement durable ?

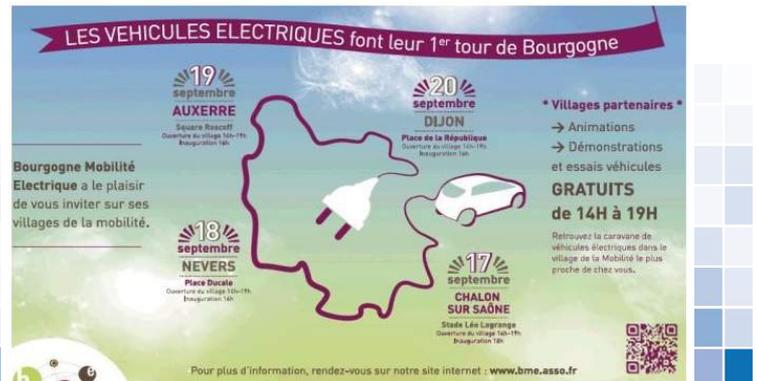


Figure 21 : Véhicules électriques en Bourgogne

4.3.1.2. Documents de référence :

- Schéma régional de cohérence écologique
- Schéma environnemental
- Schéma de la biodiversité
- Programme de préservation des espaces naturels

4.3.1.3. Livrables :

- Etudes environnementales
- Inventaire patrimonial du territoire
- Charte de développement durable
- Campagne de sensibilisation environnementale

4.3.1.4. Eléments de concertation :

- Commission environnement et ressources
- Conférences sur l'environnement
- Groupe Préservation des espaces et des espèces

4.3.1.5. Indicateurs :

- Proportion d'espaces naturels diagnostiqués à préserver
- Nombre d'actions engagées au titre du développement durable

4.3.2. Assurer la maîtrise de l'énergie

4.3.2.1. Développements

L'indépendance énergétique du territoire est une ambition affichée par les élus du PETR, le territoire a sans doute les moyens d'y parvenir, mais doit pour cela à la fois identifier les ressources et structurer les différentes filières qui concourent à la production d'énergie.

Le PETR met donc en exergue quatre sujets sur la production énergétique permettant de valoriser l'environnement sur le territoire et d'en préserver les ressources :

- Analyser les consommations et sources d'énergies du territoire
- Favoriser les économies d'énergie
- Aller vers l'indépendance énergétique du territoire
- Développer les énergies renouvelables

Quels moyens identifiés au service de l'économie d'énergie ?

La production d'énergies renouvelables en Bourgogne en 2009, Source : Alterre Bourgogne

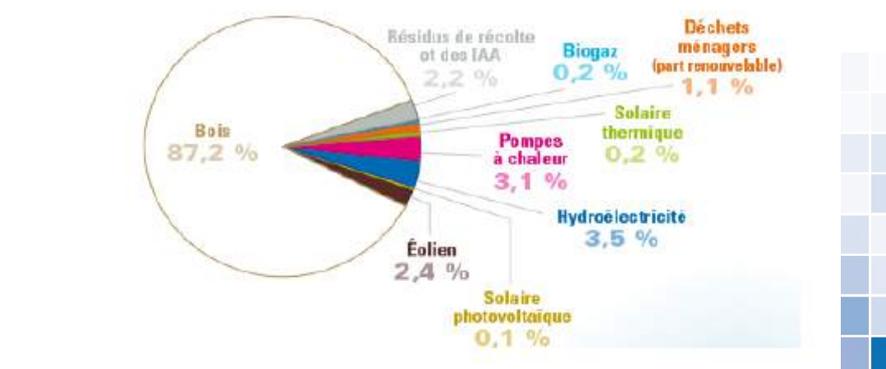


Figure 22 : La production d'énergies renouvelables en Bourgogne en 2009

4.3.2.2. Documents de référence :

- Schéma de maîtrise de l'énergie (dont énergies renouvelables)
- Plan de transition énergétique
- Programme d'économie d'énergie

4.3.2.3. Livrables :

- Corpus et synthèse des études énergétiques
- Dispositif de coordination des aides attribuées
- Diagnostic énergétique du territoire
- Etude de création d'unités de méthanisation
- Guide de la consommation et de la maîtrise d'énergie

4.3.2.4. Éléments de concertation :

- Commission environnement et ressources
- Groupe de travail habitat

4.3.2.5. Indicateurs :

- Evolution des consommations énergétiques du territoire

4.3.3. Assurer la préservation de la ressource en eau

4.3.3.1. Développements

La ressource en eau constitue différents enjeux pour le territoire : assurer la préservation, la production, la distribution de l'eau potable, maintenir la préservation de la qualité de l'eau des milieux aquatiques, etc...

Le PETR pourra assurer une coordination sur le programme GEMAPI (constitution d'un syndicat de bassin...). La compétence GEMAPI incombera bientôt aux EPCI (2018).

Dans le double objectif de maîtriser et de maintenir cette ressource, 3 axes sont identifiés dans le projet du PETR :

- Analyser les besoins et les ressources en eau
- Distribuer de l'eau de qualité
- Favoriser la distribution en eau

Le PETR accompagnera les actions menées sur la préservation de la ressource en eau et l'amélioration des zones de captage sur le territoire de l'auxerrois. La lutte contre toutes les formes de pollutions est un axe majeur, et des campagnes d'information et dispositifs d'accompagnement seront engagés pour travailler sur les changements de comportements dans l'agriculture notamment.

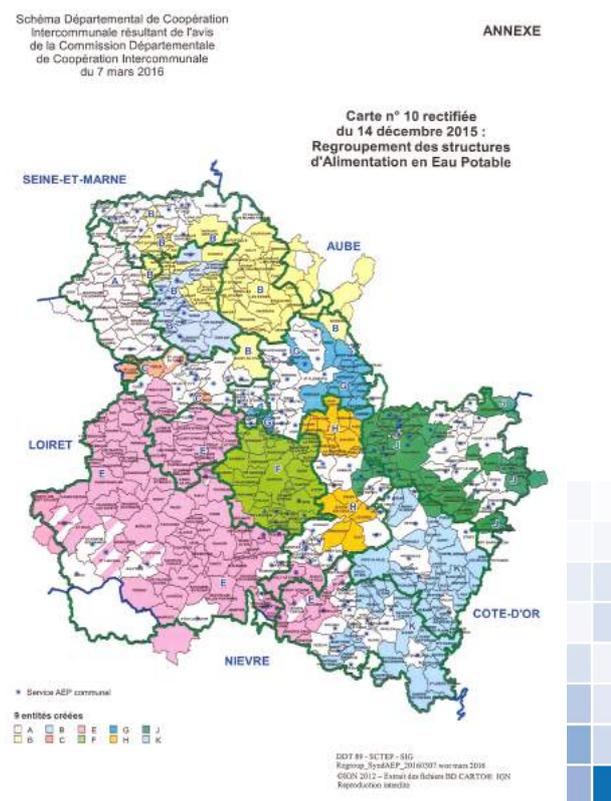


Figure 23 : Syndicats d'aménagements de cours d'eau

4.3.3.2. Documents de référence :

- Schéma de distribution de l'eau
- Plan de préservation de l'eau potable
- Programme de protection des points de captage d'eau

4.3.3.3. Livrables :

- Diagnostic eau et assainissement
- Inventaire des acteurs de l'eau
- Cartographie des périmètres de protection des captages

4.3.3.4. Eléments de concertation :

- Commission environnement et ressources
- Groupe Préservation des espaces et des espèces

4.3.3.5. Indicateurs :

- Evolution du traitement de l'eau sur le territoire

4.3.4. *Coordonner le traitement des déchets*

4.3.4.1. Développements

Dès 2013, la société Eco-Emballages, agréée par les pouvoirs publics pour développer le tri des emballages sur le territoire national, a fait le constat que les performances de recyclage des emballages stagnaient depuis plusieurs années. C'est pourquoi, l'éco-organisme a décidé de lancer un plan de relance du tri des plastiques, matériaux les plus complexes et les moins bien triés. L'objectif : doubler le taux de recyclages des plastiques. Ce projet de grande ampleur se veut progressif et maîtrisé.

Un premier appel à candidature a été lancé au niveau du territoire national par Eco-Emballages pour sélectionner les collectivités et centres de tri retenus pour faire partie de la première vague d'extension des consignes de tri.

En 2015, ce sont la quasi-totalité des EPCI du département de l'Yonne qui se sont mobilisées autour du centre de tri afin de déposer un dossier commun et partagé. Co-construit et fédéré malgré des typologies de territoires différentes, le dossier a été retenu par la société Eco-Emballages. Le seul en région Bourgogne !

2016 est l'année de la concrétisation du projet. Un plan de communication commun a été élaboré pour un démarrage des extensions fin premier semestre 2016.

Le traitement des déchets est subdivisé en axes au sein du PETR :

- Coordonner la collecte des déchets
- Favoriser la valorisation des déchets
- Favoriser le traitement des déchets fermentescibles
- Déployer les actions relatives au label territoire « zéro gaspillage, zéro déchet »...

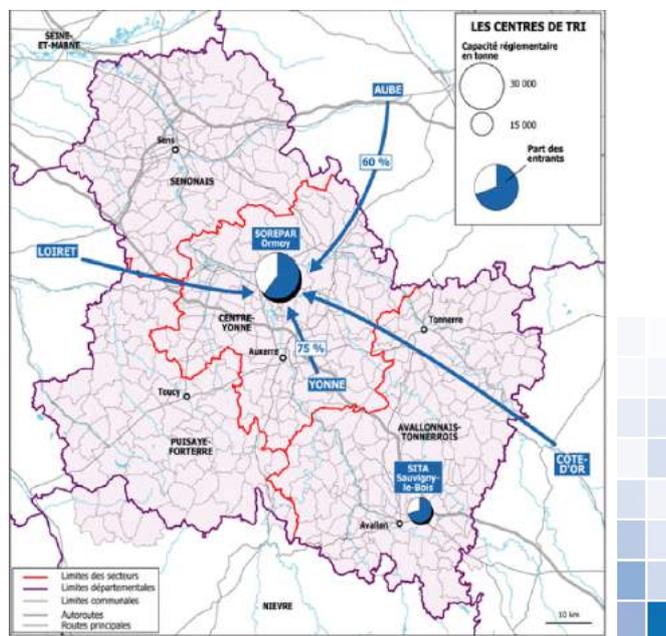


Figure 25 : les centres de tri

4.3.4.2. Documents de référence :

- Schéma environnemental
- Schéma de traitement des déchets et du tri sélectif

4.3.4.3. Livrables :

- Contrats de traitement des déchets d'autres territoires
- Campagne de sensibilisation à l'écologie
- Plateforme déchets/ recyclage
- Etude de la mise en place d'une filière des déchets fermentescibles

4.3.4.4. Eléments de concertation :

- Commission environnement et ressources

4.3.4.5. Indicateurs :

- Taux de valorisation des déchets
- Tonnage par an et par habitant de la production globale de déchets / déchets enfouis

4.4. Coordonner le maillage du territoire en services et équipements

4.4.1. Répondre aux besoins sanitaires et sociaux du territoire

4.4.1.1. Développements

Le PETR souhaite soutenir les actions sanitaires et sociales de son territoire dans une logique de cohérence de l'ensemble des politiques publiques, et assurer un rôle fondamental de coordination des actions sur son territoire, notamment en assurant un travail de mise en relation des nombreux acteurs sur cette dimension, Conseil Départemental, ARS, intercommunalités, CCAS...

Le PETR souhaite initier une démarche d'identification des besoins sociaux, notamment en coordination avec le Conseil Départemental, notamment pour repérer les différents besoins en fonction des territoires, et coordonner l'ensemble des actions qui tendraient à apporter des services complets sur les territoires (forme de guichet unique des services à la population, en lien avec les travaux portés par le Conseil Départemental sur l'accessibilité des services au public).

De ce point de vue, les travaux et échanges lors des groupes de travail sur l'élaboration du projet de PETR a fait émerger un souhait d'aller vers une véritable innovation sociale, et le souhait de réfléchir à de nouvelles façon d'organiser les services. A l'heure où les Départements pensent l'accessibilité des services, il est important que les territoires posent les conditions de distribution des services. La question du regroupement des services a largement été débattue, notamment dans l'idée de regrouper les maisons de santé et les autres services en un même lieu.

C'est l'enjeu de la qualité de l'accueil, de l'orientation et de la prise en charge des populations qui se joue également sur le sujet sanitaire et social, et in fine, la qualité de vie sur les territoires, notamment ruraux.

Ces questions nécessiteront de nouveaux développements et réflexions, et la coordination des institutions et services concernés. La collaboration entre les services Départementaux, l'ARS et les territoires est largement engagée, et le PETR peut jouer le rôle d'intégrateur, de coordonnateur.

Les besoins sanitaires et sociaux du territoire seront analysés au sein du PETR autour de deux objectifs principaux :

1. Organiser l'accueil et l'orientation des populations

- Identifier les services devant être livrés sur le territoire
- Former les personnels des territoires sur les dispositifs publics

2. Favoriser l'amélioration des conditions sanitaires

- Analyser les besoins sanitaires et sociaux du territoire
- Structurer l'offre sanitaire et sociale du territoire
- Développer les infrastructures sanitaires et sociales du territoire

Nature des équipements et des services de Santé sur l'ensemble du Territoire

Figure 19 : Equipement et services de santé

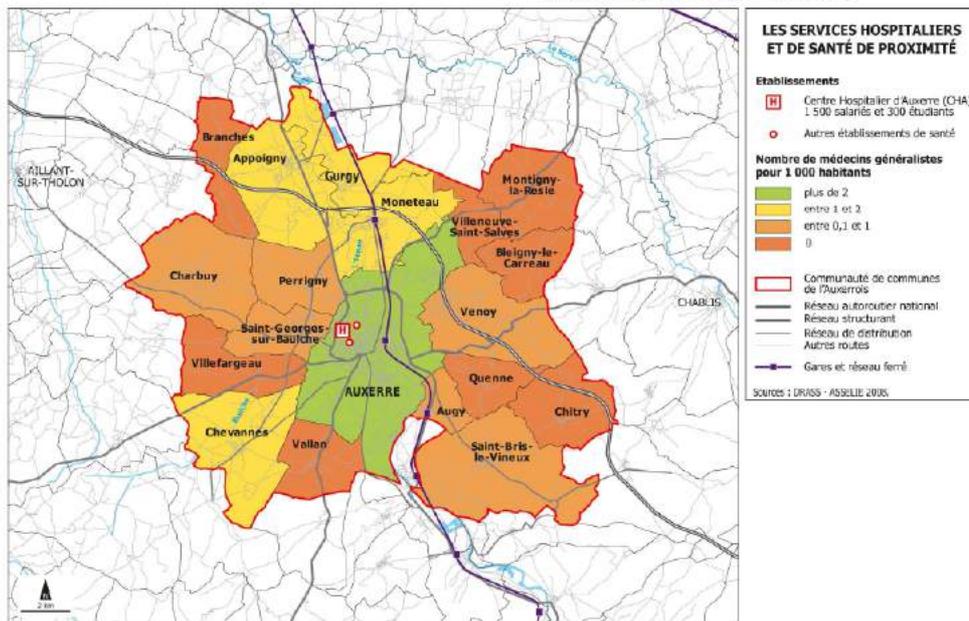


Figure 26 : Les services hospitaliers et de santé de proximité

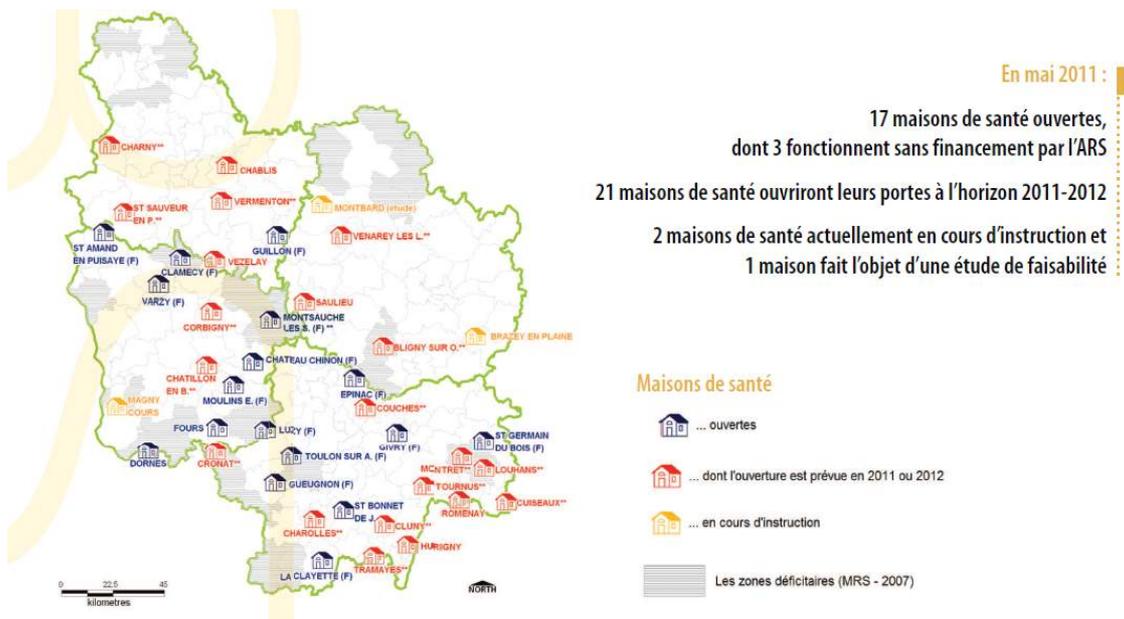


Figure 27 : Les maisons de santé pluri-professionnelles

4.4.1.2. Documents de référence :

- Schéma régional de Santé
- Schéma sanitaire et social
- Plan stratégique régional de Santé

4.4.1.3. Livrables :

- Cartographie des services au territoire
- Contrat local de Santé
- Analyse des besoins sociaux/ services
- Schéma régional d'organisation médicosocial – Bourgogne Franche Comté
- Maisons des services au public (guichet unique ou multiservices)

4.4.1.4. Eléments de concertation :

- Commission Santé et Solidarité

4.4.1.5. Indicateurs :

- Nombre d'équipements et de services de santé sur le territoire
- Nombre de maisons de services publics/ temps d'accès au service

4.4.2. *Accompagner les publics dans leurs parcours de vie*

4.4.2.1. Développements

Le PETR propose des mesures pour un meilleur accompagnement de la population.

Le PETR mettra l'accent sur des publics spécifiques :

- Favoriser l'autonomie des personnes âgées
- Développer une politique d'accueil pour les familles de passage
- Faciliter la vie des personnes en situation de handicap
- Organiser les structures d'accueil des personnes âgées

départements	Projection 2011 de la population des 0-19 ans	Nombre d'établissements	SESSAD	Établissements + SESSAD	Taux équipement établissement pour 1 000	Taux équipement Total pour 1 000
Côte-d'Or	124 168	731	502	1 233	5,89	9,93
Nièvre	43 572	414	142	556	9,50	12,76
Saône-et-Loire	121 578	699	313	1 012	5,75	8,32
Yonne	79 713	675	119	794	8,47	9,95
Bourgogne	369 031	2519	1 076	3 595	6,83	9,74
France ¹	15 315 215	103 989	36 586	140 575	6,8 (1)	9,2 (1)

Source : PRIAC actualisation D65A au 31.03.2011
1 : source Statso 2010 au 01.01.2009 et population au 01.01.2008

Pour ce qui concerne les adultes et lorsque les comparaisons sont possibles avec la France entière en 2010, la Bourgogne a un taux d'équipement (TE) supérieur en FAM, MAS et ESAT.

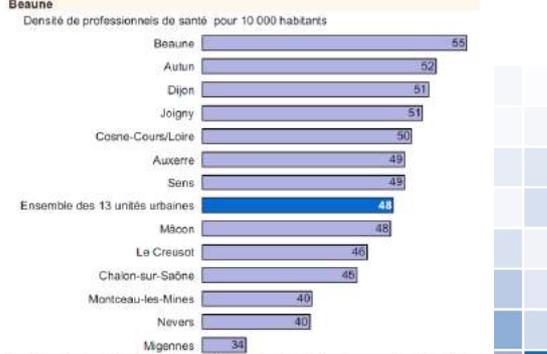
Figure 28 : Nombre de places financées en établissements et services pour jeunes handicapés

Type d'établissements	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne	France métropolitaine
Maison de retraite	128.59	102.76	118.48	135.87	122.30	
Logement foyer	5.17	12.76	27.82	0.84	13.65	
Unités de soins de longue durée	4.45	8.19	3.29	2.62	4.25	
Total	138.21	123.72	149.59	139.34	140.21	121.7
dont EHPAD	126.76	102.76	116.42	134.66	120.81	101,3

Source : révision du PRIAC 2011/2013 D054 Organisation

Figure 29 : Nombre de lits pour 1000 personnes de 75 ans et plus sur le territoire

1 Densité des cinq professionnels de santé plus élevée dans l'unité urbaine de Beaune



Densité de professionnels de santé : nombre total des cinq services de santé de premier recours / nombre d'habitants.
Sources : Insee, recensement de la population 2011 ; ARS - RPPS au 1/01/2014 et ADEL au 1/01/2014.

Figure 30 : Densité des professionnels de santé

4.4.2.2. Documents de référence :

- Schéma régional de Santé
- Schéma sanitaire et social

4.4.2.3. Livrables :

- Service d'accueil des gens du voyage
- Parcours seniors (du maintien à domicile aux structures adaptées)
- Soutien financier aux associations

4.4.2.4. Eléments de concertation :

- Commission Santé et Solidarité
- Groupe Sanitaire et social

4.4.2.5. Indicateurs :

- Nombre de places/ taux d'occupation des maisons de retraite
- Nombre de places/ taux d'occupation services jeunes handicapés

4.4.3. *Coordonner les politiques d'éducation, culturelles et sportives*

Les politiques d'éducation, culturelles, de sport et de loisirs sont essentielles en termes d'attractivité, notamment pour les jeunes et les catégories socio-professionnelles supérieures. Actuellement, les offres dans ces politiques sont jugées comme insuffisantes en quantité, en qualité et souffrent par ailleurs de coordination sur les territoires. Il n'existe par exemple pas de programme culturel pour l'ensemble du territoire du PETR, et un recensement des capacités d'accueil et des potentiels d'exploitation des infrastructures reste à approfondir.

Les élus sont convaincus que le développement de ces politiques doit favoriser le rayonnement du territoire et in fine, son attractivité. Pour autant, les actions restent de la compétence des EPCI composant le Grand Auxerrois, aussi, le PETR se propose d'apporter une dimension d'ingénierie au territoire et une vision globale.

L'apport sur ces politiques se caractérisera essentiellement par de l'ingénierie, de la coordination, et l'animation d'une gouvernance sur l'ensemble du territoire du PETR.

4.4.3.1. Développements

Le PETR se propose d'accompagner les politiques d'éducation, de loisirs, de culture et de sports sur l'ensemble du territoire en :

- 1. Favoriser l'amélioration des conditions d'enseignement et d'éducation
- 2. Favoriser un bon maillage du territoire en structures d'accueil de la petite enfance

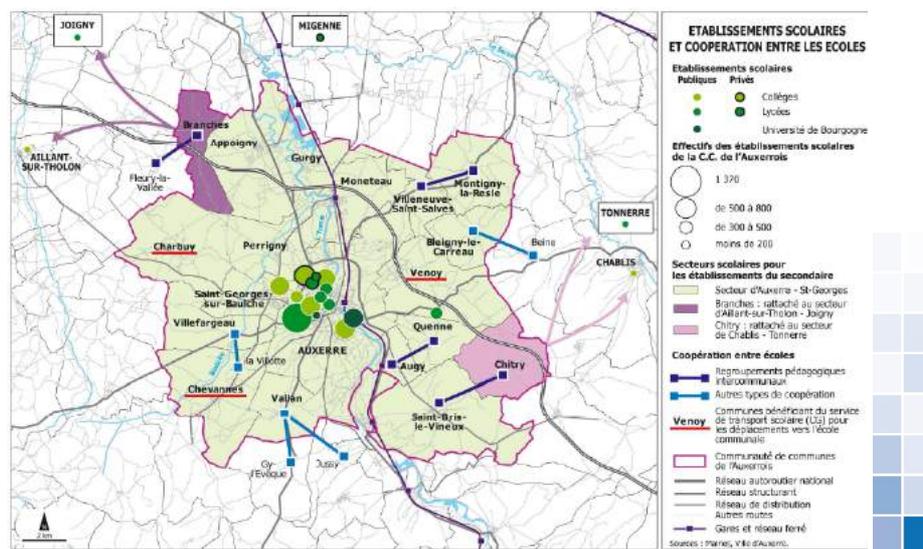


Figure 31 : Etablissements scolaires et RPI

- 3. Soutenir les activités culturelles
- 4. Soutenir les activités sportives
- 5. Favoriser la vie associative

4.4.3.2. Documents de référence :

- Schéma d'animation d'éducation et d'enseignement
- Schéma de l'offre culturelle
- Schéma de l'offre sportive
- Programme culturel

4.4.3.3. Livrables :

- Diagnostic de l'offre de loisirs
- Structuration du maillage du territoire en termes de structures d'accueil de la petite enfance
- Campagne de promotion du sport sur le territoire
- Diagnostic des équipements et activités

4.4.3.4. Éléments de concertation :

- Groupe Education, Culture et Sport
- Commission Culture et Education

4.4.3.5. Indicateurs :

- Proposition de l'offre éducative sur le territoire
- Nombre de clubs accueillis
- Taux de fréquentation des sites
- Nombre de kms linéaires de pistes cyclables

5. Les outils de mise en œuvre du projet de territoire

5.1. Les indicateurs relatifs aux politiques du PETR

Les indicateurs de pilotage sont fondamentaux dans la mise en œuvre et le suivi des politiques engagées dans le projet de territoire. C'est un des éléments qui permet de maintenir le projet en tension et de s'assurer à la fois de sa bonne mise en œuvre et de l'atteinte des résultats. De nombreux projets peinent à se déployer faute de mise en production des indicateurs de pilotage et d'évaluation.

L'une des difficultés de la mise en œuvre des systèmes de pilotage réside dans la collecte des informations qui sont parfois disséminées dans d'autres institutions, d'une part, et dans la capacité à croiser les indicateurs avec les politiques portées par l'institution d'origine.

Ainsi, le PETR travaillera avec ses partenaires pour faire vivre la donnée, et jouer un rôle d'observatoire local des données socio-économiques.

5.2. Les études à réaliser dans le cadre de l'écriture du SCoT

Les ateliers du PETR ont identifié, conformément aux attendus de la construction des SCoT, 8 éléments de diagnostics à réaliser pour approfondir les besoins du territoire.

- Diagnostic culturel et sportif
- Diagnostic éducatif
- Diagnostic de l'habitat
- Diagnostic des infrastructures, équipements et services
- Diagnostic des mobilités
- Diagnostic économique (commercial et touristique...)
- Diagnostic énergétique et environnemental
- Diagnostic sanitaire et social

5.3. Les instances de travail et de concertation

La qualité d'un projet de territoire et de sa mise en œuvre tient autant à la qualité de l'ensemble des modalités de mise en œuvre que de sa pertinence propre. C'est pourquoi, les élus du PETR insistent sur l'importance de la mobilisation des acteurs et partenaires du projet de territoire dans sa mise en œuvre opérationnelle.

La question de la concertation est donc au cœur de la vie du projet de territoire, et les instances de pilotage, de concertation, de travail ont d'ores et déjà été posées pour la suite des travaux.

Ainsi, au-delà des instances prévues dans les statuts du PETR, trois modalités de travail ont été prévues pour assurer un dynamisme dans la mise en œuvre, maintenir les partenariats, et s'assurer de la cohérence, de l'efficacité du projet.

5.3.1.1. Les commissions thématiques

Afin de réaliser un suivi des politiques soutenues par le PETR, des groupes de travail « élus » sont mis en place. 8 commissions sont proposées, qui auront à travailler sur les politiques, leur pertinence, leur efficacité, et pourront réorienter les travaux en fonction des événements, et de l'utilité des politiques.

- Commission Aménagement urbain, habitat et mobilité
- Commission Création d'activité et emploi
- Commission Education, culture et sport
- Commission Développement économique, commerce et tourisme
- Commission Energétique et environnemental
- Commission Formation et recherche
- Commission Infrastructures, équipements et services
- Commission Santé et solidarités

5.3.1.2. Les groupes de travail opérationnels

Le PETR a élaboré son projet selon une méthode participative et souhaite conserver la logique d'ouverture aux partenaires. Cet élément de concertation est important car il permet de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des politiques publiques.

12 groupes de travail sont proposés :

- Groupe agri / agro-alimentaire
- Groupe activité et emploi
- Groupe aménagement urbain et habitat
- Groupe commerce et artisanat
- Groupe infrastructures, équipements et services
- Groupe développement du tourisme
- Groupe développement économique
- Groupe éducation, culture et sport
- Groupe formation, recherche et innovation
- Groupe mobilité et transports
- Groupe environnement et développement durable
- Groupe sanitaire et social

Ces groupes de travail se réuniront en tant que de besoin, et pourront travailler sur les points suivants :

- Evocation des éléments de contexte des thématiques traitées,
- Propositions d'action en fonction des besoins identifiés,
- Conduite d'études spécifiques ou collecte d'informations,
- Suivi des indicateurs de pilotage...

5.3.1.3. Les conférences du territoire

Le PETR souhaite organiser des temps de communication et de concertation sur l'ensemble des thèmes de son projet stratégique.

Pour ce faire, il opérera selon deux modalités complémentaires :

1. **Des campagnes et supports de communication.**
2. **Des conférences auprès et avec ses partenaires naturels sur les thèmes suivants :**

- Conférence habitat
- Conférence infrastructures, équipements et services
- Conférence éducation, culture et sport
- Conférence mobilité
- Conférence de la formation
- Conférence de l'emploi
- Conférence économique du territoire
- Conférence sur l'eau et l'environnement

5.4. Le calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT

Les délais d'écriture des SCoT, par la forte place laissée à la concertation et les études parfois lourdes qu'ils impliquent, sont estimés à au moins 36 mois. Les élus du PETR souhaitent que cette démarche soit en continuité et en cohérence avec celle de l'écriture du projet de territoire puisque les deux documents se nourrissent.

Ainsi, il est prévu de lancer une consultation dès le mois de juin 2016 pour le choix de cabinets qui pourront réaliser les études et les démarches de concertation utiles à la réalisation du SCoT.

Ainsi, les travaux pourront démarrer en novembre 2016, et produire le SCoT pour la fin de l'année 2019.

Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

6 bis, place du Maréchal Leclerc

BP 58

89010 Auxerre Cedex

Tél : 03 86 72 20 60

Fax : 03 86 72 20 65

contact@agglomeration-auxerrois.fr

www.agglomeration-auxerrois.fr